



Archi'classe

Julien ROMIEU

un dynaste républicain bas-alpin

1893-1984



Archives départementales des
Alpes-de-Haute-Provence
2 rue du Trélus
04000 DIGNE-LES-BAINS
04 92 36 75 00
archives04@le04.fr



Texte et conception :

Année scolaire 2017/2018, classe de 4^e 1
Élèves : Ludivine Durbiano, Sacha Alcalay,
Lilou Crenn, Anna Pradeilles, Flore Monin

Professeur principal et d'Histoire-Géographie,
enseignement d'Éducation morale et civique
Daniel Séjourné

Recherches :

Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan, médiatrices du
service éducatif, Sylvie Deroche professeur en
charge du service éducatif

Avec la participation de Guy Reymond,
Patrick Romieu,
les Archives communales de Digne-les-Bains,
le Musée Gassendi

Conception graphique :

Jean-Marc Delaye, photographe

Relecture :

Jean-Christophe Labadie, directeur
Laure Franek, directrice-adjointe

Photo de couverture :

AC Digne-les-Bains, 4 Fi 1952, Julien Romieu au relais de télévision du Saumon, 13 octobre 1959



■ SOMMAIRE

I ntroduction Julien Romieu, un dynaste républicain bas-alpin, 1893-1984	3
L a formation et l'héritage républicain	5
U n engagement civique permanent et localisé, mais dans un cadre national	23
L' œuvre municipale	37

Julien ROMIEU un dynaste républicain bas-alpin

Élèves de quatrième au collège Gassendi de Digne-les-Bains, c'est dans le cadre de l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire « Métropole et Patrimoine, une Citoyenneté Engagée » que nous avons travaillé pour préparer cet « archi'classe » en lien avec les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence.

Notre travail s'est d'abord porté sur l'étude d'un recueil de documents fourni à la fois par les Archives départementales et les Archives municipales et par Patrick Romieu, petit-fils de Julien Romieu et spécialiste universitaire des enquêtes orales, et notre professeur d'histoire-géographie Daniel Séjourné. À partir de cela, nous avons interviewé plusieurs personnes ayant connu le docteur Julien Romieu. Nous avons confronté le contenu de ces entretiens avec les connaissances acquises durant l'année scolaire sur la citoyenneté, la démocratie, la ville... La vie de cet homme, Julien Romieu, qui a connu trois Républiques et un régime autoritaire, nous a permis de comprendre comment un citoyen, élu municipal et départemental, peut agir avec ses idéaux pour transformer une ville et une région.

Nous avons interrogé Patrick Romieu puis Daniel Séjourné qui avait lui-même questionné Julien Romieu dans le cadre de son mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine (Université de Provence), et enfin Guy Reymond, ancien responsable des Archives communales, qui a bien connu Julien Romieu. Il a notamment écrit un ouvrage sur les maires de Digne-les-Bains.

Nous avons pu aborder les thèmes suivants :

Avec Patrick Romieu,

- une famille reconnue et établie à Digne, une dynastie,
- Julien Romieu, médecin des pauvres et des autres...
- témoignages familiaux sur la guerre.

Avec Daniel Séjourné,

- l'engagement politique et ses motivations,
- le fait d'être maire, ses opinions, l'opposition,
- la politique d'aménagement du territoire et le goût de « l'économie ».

Avec Guy Reymond,

- le fait d'être élu municipal au quotidien sous le « règne » de Romieu,
- son travail avec ses équipes municipales,
- le recrutement à la mairie.

D'après ce que nous avons compris, Julien Romieu était un homme timide, qui parlait peu et dont le tempérament était assez vif, même colérique. Physiquement, il était assez petit et corpulent. Il était issu d'une famille de médecins, donc un cadre assez aisé, « bourgeois »... Son père, ancien maire de la cité préfectorale, médecin estimé et renommé, a fondé l'hôpital de Digne qui porta son nom. L'arrivée de Julien Romieu dans la politique n'est donc pas le fait du hasard. Son oncle et d'autres membres de sa famille ont occupé des postes d'élus municipaux et départementaux... Julien Romieu est donc issu d'une dynastie d'hommes engagés du côté des républicains du XIX^e siècle, ceux qui ont construit la République. C'est donc un héritier ! C'était un radical républicain et radical socialiste dont l'opinion politique n'a jamais flanché.

Très actif dans sa ville, il restait discret dans sa mairie avec les employés. D'après Guy Reymond, Julien Romieu devait en partie son succès électoral au fait qu'il était entouré d'une bonne équipe d'élus municipaux. En tant que médecin, il s'occupait du dispensaire et refusait toujours que les pauvres le paient : tout cela contribuait grandement à sa popularité. À sa famille, il parlait très peu de la première guerre mondiale qu'il avait vécu en tant que brancardier sur le front. Mais dans ses discours, comme pour le 50^e anniversaire de la bataille de la Marne, il condamnait le commandement de l'armée française....

Son petit-fils le voyait peu souvent, car il était trop occupé par ses mandats électoraux et sa tâche de médecin, sauf le dimanche, pour le traditionnel repas de famille. Cet homme était atteint de la « Coussonnite* », c'est-à-dire attaché profondément à son « pays » et à ses habitants. Il ne pouvait quitter son fief qu'était la ville de Digne pour laquelle il a tant œuvré. Il est à l'origine de nombreuses réalisations, à vocation régionale, comme la création du stade Jean-Rolland, de la piscine municipale, du relais TV de retransmission, de l'hôpital psychiatrique, d'une Maison des Jeunes et de la Culture... Il a accueilli les républicains espagnols, réfugiés politiques de 1939, puis en 1962, les rapatriés et ouvriers des « Trente Glorieuses » qui travaillaient à l'usine Péchiney de Saint-Auban ou dans les entreprises du bâtiment de la région dignoise.

Toutes ces infrastructures bâties rendaient les Dignois fiers de leur cité, qui en faisait une « vraie » ville, une métropole pour les Alpes du Sud. Une autre chose qui a transparu dans plusieurs des interviews est le fait que suite aux choix judicieux et aux projets ambitieux pensés et réalisés par Julien Romieu et son équipe municipale, on regrettait un peu ce temps, marqué par l'essor de la ville de Digne. Malgré tout, cette ville porte encore l'empreinte qu'a laissé cet homme remarquable. On comprend qu'il n'ait jamais voulu la quitter.

En conclusion, ce fut un plaisir d'apprendre à connaître cet ancien maire de Digne à travers ces différentes interviews et les documents consultés. Le travail préparatoire sur les documents nous a grandement aidés dans cette enquête orale. Nous avons pu écouter et comparer différents points de vue, appris à interviewer des personnes. Nous devons les mettre en confiance, préparer les décors, préparer les questions à l'avance et les poser aux bons moments : ce fut un apprentissage complet.

Anna, Flore, Lilou, Ludivine et Sacha

* « Coussonnite » : néologisme tiré du nom de la montagne « sacrée » du pays dignois, le Cousson, et dont un « gavot » ne peut s'éloigner de trop sans tomber dans une langueur douloureuse !

La formation et l'héritage républicain

La sélection des documents pour l'Archi'classe nous permet de comprendre comment un fils d'une famille bourgeoise, bien installée dans sa petite ville de montagne, va se retrouver en charge d'un héritage politique important, héritage qu'il va faire fructifier et enrichir de ses convictions personnelles. Ceci passe par sa formation et sa confrontation aux affres de la première guerre mondiale.

Acte de naissance, arbre généalogique, tableau des conseillers municipaux (présenté par nombre de suffrages obtenus et document affiché à la mairie) nous montrent bien l'attachement réciproque de la famille Romieu aux habitants et au pays dignois. On devine aussi que l'on se fréquentait dans les mêmes milieux sociaux et, qu'au XIX^e siècle, cela se traduisait par des alliances matrimoniales.

Julien Romieu voit conforter sa vocation médicale dans ce cadre familial. La photographie prise dans la clinique du docteur Damas, son beau-père, retient toute notre attention. Le docteur Charles Romieu est médecin généraliste mais du fait de sa capacité à hypnotiser, il permet au chirurgien, à une époque où l'anesthésie n'était pas encore très scientifique, de pratiquer dans de meilleures conditions. La présence des infirmières religieuses, avec leur tenue de « bonnes sœurs » n'est pas incongrue ; elle nous fait comprendre toute l'importance de la mission sociale du clergé catholique, indispensable encore dans cette première partie du XX^e siècle pour assurer l'assistance sociale et hospitalière de tous, même après la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

La lettre du front de Julien Romieu à sa famille, datée du 23 décembre 1916, est de ces courriers des combattants qui, bien que vivant des moments tragiques, rassurent leurs proches, en particulier à la veille de Noël. Le livret militaire nous montre une partie de son engagement, en tant qu'infirmier-brancardier, car il n'avait pas achevé ses études de médecine. Ancien combattant, il est de ceux, nombreux, qui ont dit « plus jamais ça ». Il a toujours tenu à faire renouveler sa carte de combattant auprès des autorités, sans doute pour montrer sa solidarité avec ses compagnons de front. Lors d'une dispute avec son petit-fils Patrick, alors étudiant « gauchiste » à la faculté de lettres d'Aix en Provence, en colère Julien Romieu aurait crié « Petit con, qu'est ce que tu sais de la vie ? Est-ce que tu sais ce que c'est que d'entendre passer les obus au-dessus de ta tête ? ». C'est la seule fois où Julien Romieu a utilisé cet argument issue d'une tragique expérience, avec son petit-fils, argument « massue » s'il en est...

Cet engagement pour la paix des peuples, le refus de la guerre et du militarisme, il en manifestera publiquement la force lors de discours officiels : c'est pourquoi nous avons repris son discours prononcé pour le 50^e anniversaire de la bataille de la Marne. Il y montre son attachement à ses camarades du front, à la bravoure et au patriotisme. Il y dénonce la faillite du haut commandement militaire français et évoque son souci constant de contribuer à la paix des peuples, retrouvant ainsi les engagements humanistes de l'entre-deux-guerres d'Aristide Briand, de Léon Bourgeois et de la Société des Nations, ou de Ferdinand Buisson, tous membres de sa famille politique, les radicaux...

Anna, Flore, Lilou, Ludivine, Sacha et Daniel Séjourné

Commune
de
Digne

Liste
des Conseillers Municipaux
par ordre de suffrages

Département
des
Basses Alpes

Maire: M. Soustre.

Adjoints: M. Colomb Antoine, Richaud Leopold.

N ^o Rang	Noms et Prénoms.	Profession	Date de la Naissance	suffrages	N ^o Rang	Noms et Prénoms	Profession	Date de la Naissance	suffrages
Elections du 6 Mai 1888.									
1	Colomb Antoine <small>Marie Jacques</small>	bigoutier	13 Juin 1846	787	12	Roux Etienne Veran	Entrepreneur	6 Juill 1828	602
2	Mestre Denis Marcel	Maitre d'Hotel	9 8 ^{me} 1833	728	13	Gassend Fortune	Poussier	4 Juill 1824	603
3	Remusat Vincent <small>Jean Baptiste</small>	id.	20 avr 1837	686	14	Torjon Jean Michel	Maçon	10 7 ^{me} 1817	601
4	Chabaud Victor <small>Marins</small>	Cafetier	15 avr 1855	673	15	Conte <small>Antoine</small>	Jardinier	28 Janvier 1837	588
5	Soustre Suzanne <small>Marins</small>	tenateur	1 ^{er} 7 ^{me} 1839	664	16	Richier Alexis <small>Joseph</small>	tailleur de pierre	24 Mars 1831	586
6	Richaud Leopold	avocat	23 8 ^{me} 1837	658	17	Corriol Louis Joseph	Negociant	24 Mars 1830	573
7	Chabot Jean Baptiste	mt. de vin	24 8 ^{me} 1813	657	18	Sieyes <small>Francis</small>	id.	2 7 ^{me} 1843	118
8	Dou <small>Joseph Simon</small>	rentier	27 8 ^{me} 1822	649	19	Chauvin <small>Pelissier</small>	Propriétaire	5 avril 1837	112
9	Colomb Leopold Joseph	Negociant	25 Janvier 1848	622	20	Meunier <small>Armedie</small>	id.	4 Janvier 1829	74
10	Ceston Jean Joseph	charron	12 Janvier 1848	610	21	Lencize <small>Pelissier</small>	id.	10 avr 1845	59
11	Aubert Jean Etienne <small>Simonadeo</small>	id.	30 8 ^{me} 1856	607	22	Chabrier <small>Joseph</small>	id.	23 7 ^{me} 1848	59
					23	Aulic <small>Jacques</small>	id.	17 Juill 1838	58

Digne le 15 mai 1888.

1106
1808
1900
333
640

1106
31
1161

1106
40
1146

1106
37
1143
37
1180

Collection privée, tableau des conseillers municipaux par ordre de suffrages, élections municipales 3 et 10 mai 1896.

Commune
de
Digne

Département
des
Basses Alpes

TABLEAU
des Conseillers Municipaux
par ordre de suffrages

Maire: M^r Soustre

Adjoint: M^r Colomb Antoine, et Romieu Charles.

Elections Municipales des 3 et 10 Mai 1896

n ^o ordre	Noms et Prénoms	Profession	Date de la naissance	Suffrages	n ^o ordre	Noms et Prénoms	Profession	Date de la naissance	Suffrages
1	Colomb Antoine Pierre	bijoutier	13 juin 1826	749	Section des Sièges				
2	Romieu François Charles	docteur	14 ^{bre} 1848	674	14	Sièges François Joseph	negociant	14/11/1845	116
3	Soustre Raymond Marcus	senateur	15 ^{bre} 1828	661	15	Chaumy Celestin	propriétaire	30/11/1837	110
4	Sisran Marcus	entrepreneur	30/9 ^{bre} 1815	650	Section de Courbet				
5	Mitre Denis Marcel	M ^r d'Hotel	08 ^{bre} 1833	642	16	Denoige Jean Felix	propriétaire	06/11/1841	84
6	Renoux Remis Louis	Cond ^e de Chambres	1861	637	17	Autric Jacques		17/11/1828	76
7	Colomb Régide Joseph	negociant	21/10/1848	615	2 ^e Cour du Scoulin				
8	Audibert Alexandre de Dardennes	avocat negociant	20/11/1816	611	18	Remusat J ^e Baptiste	M ^r d'Hotel	1837	649
9	Richard Emex	entrepreneur	17 ^{bre} 1841	608	19	Silhard Noël Etienne	droguiste	1819	608
10	Delorq Alexandre Josephin	docteur	1819	605	20	Berard Paul Cesar	pharmacien	1808	588
11	Caurio Jean Baptiste	negociant	1814	593	21	Roche Louis Baptiste	propriétaire	1800	575
12	Section de Courbons				22	Currie Nicolas Edouard	bijoutier	1818	570
13	Chabrier Joseph	propriétaire	23/11/1848	67	23	Brunet Marcus J ^e P ^e	sergent	1846	562
13	Martin Elise Anatole			64	A Digne le 15 Mai 1896				

Collection privée, tableau des conseillers municipaux par ordre de suffrages, élections municipales 3 et 10 mai 1896.

99
Naissance
de Romieu
Julien Emile

* Julien

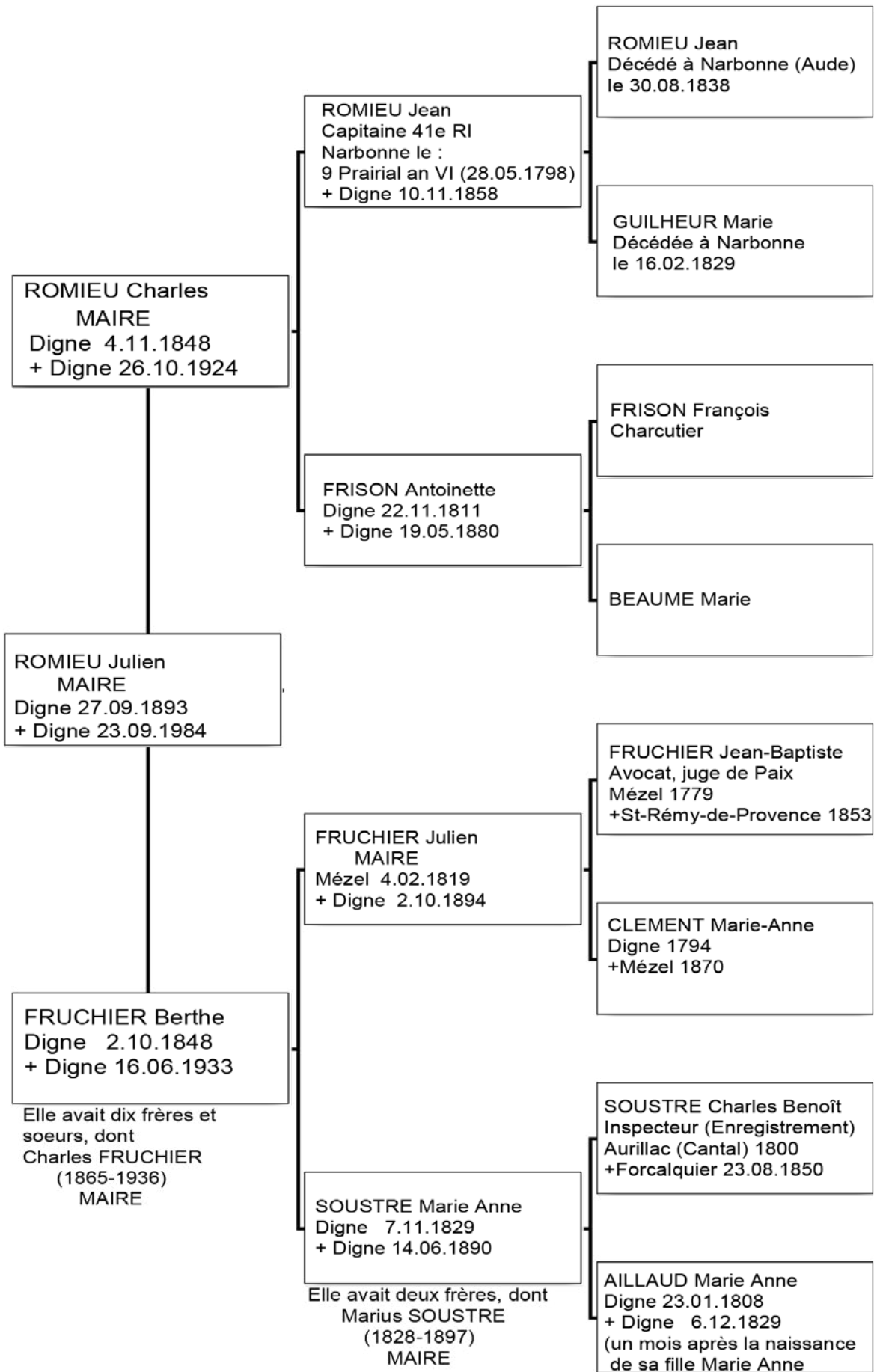
deux autres rayonnants Charles, Docteur en Médecine, âgé de quarante quatre ans, —
et un autre appelé...
J. J.
de
M. Colomb

M. Marie à Digne
le 26 Juin 1933
M. Samus Suzanne
Marie.

L'an mil huit cent quatre vingt trois et le vingt
huit septembre, à trois heures de l'après midi, pardevant nous
Ernest Colomb, premier adjoint au Maire de Digne, officier
d'academie, délégué aux fonctions d'officier de l'état civil de la commune
de Digne, canton de Digne, département des Basses Alpes, est
comparu dans la maison commune le sieur Romieu François
de lui déclarant et de Fruchier Marie Berthe Coralie, son
épouse, sans profession, âgée de quarante trois ans, domiciliée à
Digne: auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de
Julien Emile. Les présentations et déclarations nous ont
été faites en présence des sieurs Jourdan Gustave Joseph, inspecteur
des Forêts, âgé de quarante huit ans et Crosabas François Joseph
des Forêts, âgé de quarante quatre ans, domiciliés à Digne,
témoins choisis par le comparant et après lecture faite le père
et les témoins ont signé avec nous le présent acte.

M. Colomb
M. Colomb
M. Colomb

AD AHP, 1M15/1505, acte de naissance de Julien Romieu, 28 septembre 1893



C **R** D. S. au 2^e rang de la 1^{re} Région le 2/3/23

13

Nom : **ROMIEU**
 Prénoms : **Julien Emile** Surnoms :
 Né le **27 Septembre 1893**, à **Diège**, canton
 de **dit**, département de **Hautes Alpes**, résidant
 à **Diège**, canton de **dit**, département
 de **Hautes Alpes**, profession de **ouvrier métallier**
 fils de **Patrice Charles** et de **Juchet Marie Perthe** domiciliés
 à **Diège**, canton de **dit**, département de **Hautes Alpes**
 Marié à

Numéro matricule du recrutement : **1309**
 Classe de mobilisation : **1907**

SIGNALEMENT.
 Cheveux **noirs**, Yeux **noirs**
 Front **dévoilé**, Nez **fort**
 Visage **ronde**, Renseignements physiologiques
 complémentaires :
 Taille : 1 mètre **66** centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° **13** de la liste du canton de **Diège**
 Classé dans la **1^{re}** partie de la liste en 1913 **inscrit article 21**
accord pour services de Bon service armé.

Degré d'instruction : **5**

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AU CONTS-LE SPECIAL.	MATRICULE OU AU RÉPERTOIRE.
Armée active.		3287
		2666
		1818
		1018
		1988
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

*4^e Reg^t d'artillerie
 Direction du service de santé
 de la XV^e région
 10^e Reg^t d'infanterie
 20^e Reg^t d'infanterie
 10^e Reg^t d'infanterie
 11^e Reg^t d'infanterie
 13^e Reg^t d'infanterie
 31^e Reg^t d'infanterie
 C M Infanterie 1907
 2^e Rante, 18^e Région
 officiel
 P. M. II*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Appelé à l'activité à la mobilisation générale.
 Incorporé à compter du **3 août 1914**.
 Arrivé au corps le **3 août 1914**.
 Nomme **ouvrier auxiliaire** par décision du Directeur du service de
 Santé de la XV^e Région pour prendre rang du **26 juin 1914**.
 Application du décret présidentiel du **10 juillet 1914**.
~~et de l'arrêté du 1^{er} août 1914 relatif à la répartition des~~
~~Directeurs ou supérieurs de santé pour être affectés suivant les besoins~~
~~du service. Jette au 20^e Régiment d'infanterie à Saffai 1914~~
 Parti à la 10^e Région de **Hautes Alpes** le **1^{er} août 1914**.
 Pris en la faculté de Marseille le **8 janvier 1919** (d'après note
 du 20^e R. I. du 11 Mars 1919) Parti à la 1^{re} Région d'infanterie
 indistincte le **20 janvier 1919** et du Directeur du service de
 Santé de la XV^e Région. Un certificat de bonne conduite est accordé.
 Mis en congé illimité de démobilisation le **1^{er} septembre 1919** par la
 1^{re} Infanterie (9^e division n° 96) de réserve à Diège - rue de la Préfecture.
 Promu au grade de **Medecin Aide Major de 2^e classe** de réserve
 par décret du **29 décembre 1922**. J.O. du **30 janvier 1923** affecté dans
 les cadres en cas de mobilisation au 1^{er} Rég^t de **Travailleur** (11^e R. I.).
 Arrivé au Directeur du service de Santé du 8^e C. B. en date
 du **14.7.1923**. Réaffecté au 11^e Reg^t de **Travailleur** le **1^{er} janvier**
1924 et réaffecté à la même date au 21^e Reg^t d'infanterie à
Brignoz par 50^e du Directeur du service de Santé N^e du 8^e C.A.
 Promu **medecin aide major de 1^{er} classe** de réserve par décret du
1^{er} mars 1924 révisé du **29 décembre 1926** Journal officiel de
3 mars 1926 Jette au C. M. I. - 105 - à **Brignoz** le **29.11.1927**.
 Passe à la classe de mobilisation = **1907** le **28 April 1936** père
 de trois enfants vivants - Accompli une période d'instruction de **10**
jours avec solde à compter du **16 Août 1938** au Centre Régional
 de **Marseille**. Mobilisé le **2.9.1939** à **L.H.C.** Etablissement thermal
 à **Diège**. Affecté à la 31^e 4^e section de **quet** à **Guillaumes** (Note du S.S. le
20.10.39). Rejoint le **26.10.39**. Remorqué dans ses Jours I.D.M.
3441 e/mob/17 en date du **29.11.39** Diège jusqu'au **21.12.39**.
 Rallié des cadres de la **31/5** le **22.12.39**. Rappelé à l'activité
 le **28.5.1940**. Affecté comme **medecin** résidant à **L.H.C.**
 Rejoint son affectation le **4.6.1940**. Démobilisé le **4.7.1940**
 Rallié des cadres par décret du **11.6.1946** art. 12 de la loi du
8.2.45 H5 afc du **13.6.1945** - O.M. 13976 du **3.7.1946**.

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RESIDENCE.
2.9.1938	Diège allés Diège		a.
	Brignoz		
	FM le 26.3.41 au ministre de la guerre 21055 Paris		

3. dénommes du 16.6.40
C.D. au 25.6.40

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBERATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, ouis, etc.).

Paris et Liège. — Imprimerie et librairie militaires Henri CHARLES LAVALLÉE. — N. 1001 (101) — 3076

Le 23 Décembre 1916.

Chère maman, cher papa.

Après une légère éclaircie, hier après midi, nous voici à nouveau sous la pluie et dans le vent. Il fait à peine jour dans les cages tellement le temps est couvert et très probablement vers les deux heures de l'après midi il faudra commencer à allumer sa lampe. La crise de pétrole ne nous a heureusement pas encore atteinte - A l'intérieur le sucre et le pétrole font-ils toujours autant causer les gens ? Ce sont des choses dont on s'inquiète fort peu par ici et les mécontents n'ont qu'à s'envoler pour ne manquer de rien.

Avez vous les hier dans les journaux les
prédictions de M^{me} de Etibes pour 1917.
Elle parait que la guerre doit finir à la fin du
printemps ou au commencement de l'été.
Il y a malheureusement un si : si le destin
ne vient pas à changer. En somme elle
ne se compromet pas beaucoup. Il est vrai
que ça n'a pas l'air de marcher sur des
sablettes en bochie et malgré toutes leurs
menaces et leurs insultes parce que nous
ne voulons pas encore faire la paix, on
les attend de pied ferme.

Sci rien de bien intéressant pour l'instant
toujours quelques manites par ci par là.
Les boches veulent probablement nous montrer
qu'ils sont toujours devant nous. Ils
sont bientôt j'espère avoir du fil à retordre
avec les Russes qui paraissent vouloir se
les mettre en marche en Roumanie. Les
Roumains sont maintenant fuis, il faut
qu'ils se représentent pour arriver à se reformer.

Bonnes caresses.

Julien

RENOUVELLEMENT de la Carte du Combattant N°

ARRIVÉE
6 SEP. 1940

ROMIEU

Noms **Julien Emile**
 Adresse actuelle **DIGNE** Commune d. **DIGNE**
 Date de naissance **27 Septembre 1893** lieu de naissance **DIGNE**
 Département d'origine **BASSES ALPES**
 Classe de recrutement **I913** Grade **Medecin Lieutenant de Réserve**
 Recrutement de **DIGNE** N° matricule au recrutement _____

Affectations successives au cours de la guerre 1914-1918 en indiquant : corps ou service, compagnie, batteries ou escadrons, avec dates correspondantes :

7^{me} Régiment d'Artillerie à Pied
 Au front _____
 _____^{me} Compagnies, _____^{me} Batteries ou _____^{me} Escadrons du **2 AOUT 1914**
G.B.D 60 au **28 JUILLET 1916**
 A l'intérieur du _____ au _____

7^{me} Régiment Artillerie de campagne
 Au front _____
 _____^{me} Compagnies, _____^{me} Batteries ou _____^{me} Escadrons du **28 JUILLET 1916**
 au **1^o AVRIL 1917**
 A l'intérieur du _____ au _____

207^{me} Régiment d'Artillerie
 Au front _____
 _____^{me} Compagnies, _____^{me} Batteries ou _____^{me} Escadrons du **1^o AVRIL 1917**
 au **3 MAI 1917**
~~XXXXXXXX~~ du **3 Mai 1917** au **12 Janvier 1919**
la mention front ou intérieur, suivant le cas.

Date d'arrivée au front de bataille **2 JUILLET 1915**
 A quel régiment et unité **7^o R.A.P G.B.D60**
 Dates et lieux de blessures reçues **néant**
 A quel régiment et unité **néant**
 Dates et lieux des évacuations **néant**
 A quel hôpital **néant**
 Date et lieu de capture **néant**

Vou
à l'Etat
à l'Army

BASSES ALPES
 23 NOV 1919
 ARRIVÉE

Donnez, avec dates exactes, vos divers séjours successifs sur le front en précisant les régiments, batteries, compagnies ou formations, les secteurs.

Dates des échéances des coupons de la retraite du Combattant.

Questionnaire à remplir très exactement et à renvoyer à la Préfecture des Basses-Alpes (Office du Combattant) accompagné d'une photographie récente et réglementaire 0,04 x 0,03 x 0,02 de hauteur de visage environ. Indiquer très nettement le n° des Régiments, des Compagnies, des Batteries ou Escadrons.

Fait à **DIGNE**, le **3 SEPTEMBRE 1940**

NE RIEN MENTIONNER AU VERSO.

~~XXXXXXXX~~

A Monsieur le Commandant du Directeur du Service de Santé de la XV^e Région
~~Bureau de recrutement de~~ _____
Centre mobilisateur d- _____ N° _____ à Marseille

Pour nouvel examen des droits à la carte de l'intéressé qui a fait l'objet du certificat provisoire
N° 2240 P.O en date du 3 Décembre 1930

A Digne, le 8 SEPT 1940 193

Le Secrétaire Général de l'Office,

n° 2216-c

[Signature]



DIRECTION du SERVICE de SANTÉ de la XV^e RÉGION
a) M. **Fait renvoi au Comité du Comité (Préfecture des Basses-Alpes) à Digne**

PERSONNEL OFFICIER RÉSERVE
5539-P.O.R-

A DROIT à la Carte du Combattant

le Médecin Lieutenant de réserve ROMIEU Julien a acquis des droits à la carte du combattant au titre du groupe de brancardiers de la 30^e Division auquel il a été affecté du 2 Août 1914 au 28 Juillet 1915.-

Marseille, le 21 Novembre 1940
Le Médecin Colonel ARENE Directeur P.I. du Service de Santé de la 15^e Division militaire

MOTIF



a) M.

N'A PAS DROIT à la Carte du Combattant

MOTIF

A _____, le _____ 19

(Cachet)

Sisteran - Imp. Lieutenant

Pour avoir frappé un journaliste, le maire de Digne est condamné par le Tribunal de sa ville

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Digne, 24 mars.

Le maire de Digne, M. Julien Romieu, serait-il pareil à cet homme-orchestre que l'on rencontrait jadis dans les foires et qui jouait à la fois de l'accordéon, de la grosse caisse et des cymbales ? On pourrait le craindre. Premier magistrat de la cité, médecin des électeurs, conseiller général, il se charge également de rosser ses administrés à la façon d'un policier spécialisé dans le passage à tabac. Il convient, toutefois, de préciser qu'il s'agit, en l'occurrence, des administrés qui ne sont pas orthodoxes, c'est-à-dire qui ne font pas la politique de Monsieur le maire.

Ce penchant assez inattendu — mais il ne faut tout de même pas que ça empêche le charcutier du boulevard Gassendi de fabriquer ses pâtés à la gelée — a conduit, hier matin, Monsieur le maire sur le banc de la correctionnelle, on verra plus loin qu'il était rempaillé, là où s'assoient le braconnier et le vagabond philosophe.

En octobre dernier, lors des élections cantonales auxquelles M. Romieu était candidat, *L'Eclair de Nice et du Sud-Est*, sous la signature de son correspondant à Digne, M. Bufferne avait publié un article de polémique électorale où était rappelée une boutade attribuée, à tort ou à raison, au père de M. Romieu qui fut vingt-cinq ans maire de Digne et a donné son nom à une rue — plus heureux en cela, que Beau-de-Rochas, inventeur du moteur à explosion et Dignois par surcroît.

Le maire prit mal la chose. C'était un peu un crime de lèse-majesté. Il y eut un conseil de famille (depuis *Etienne*, la charmante comédie de Deval, on n'a guère eu le temps de parler des conseils de famille) et une expédition punitive fut décidée.

Le soir même, M. Bufferne buvait tranquillement un bock au Grand Café lorsque M. Julien Romieu et son père M. Jean Romieu entrèrent en coup de vent dans l'établissement.

— Voilà le voyou, s'écria le maire, en désignant le journaliste.

M. Jean Romieu saisit M. Bufferne au collet et le frappa. Le maire encouragé en fit autant. Il y eut une bousculade. Et M. Bufferne projeté à terre entraîna une table de marbre qui se brisa.

Ça manquait tout de même de douceur ! Le pauvre M. Bufferne, en effet, est un homme paisible qui termine à Digne une carrière journalistique honnêtement remplie. Il écrit de tendres poèmes, s'inquiète de la carrière de ses fils qui, pilotes d'aviation, risquent leur peau tous les jours et fait sans tapage sa tâche quotidienne.

AVEC LE SOURIRE !

Cette histoire qui avait fait tout le tour de Digne, M. Bufferne ayant porté plainte, avait rempli la petite salle du Tribunal correctionnel peinte en bleu d'eau et où les élèves du collège de jeunes filles seraient à l'aise pour jouer des proverbes.

On ne peut pas dire que M. Romieu ait l'air d'un ogre. Il est petit de taille, a les cheveux rejetés en arrière comme un artiste peintre du temps de Murger et une drôle de petite moustache noire que l'on croirait postiche, comme celle de Charlot. A certains moments on craint même qu'elle se détache et l'on en est très embêté pour le rôle que joue Monsieur le maire.

Le président Prigent, qui ressemble à Max Maurey et a même son accent de parisien spirituel, avait décidé de prendre l'affaire avec le sourire. La justice porte fleur quand il lui plaît à la boutonnière !

On entendit cinq témoins.

Les deux premiers étaient des dentistes. On eut crut que c'était une manifestation publicitaire pour l'extraction sans douleur des molaires de sagesse. Ces dentistes avaient, en effet, une bonne tête. Ils avaient assisté tous les deux à la scène et auraient donné cher pour être ailleurs.

La femme de l'un d'eux fut très affirmative.

Le témoin. — Ça s'est passé, Monsieur le Président, comme mon mari vous l'a écrit.

Le président. — Le malheur c'est qu'on n'a pas reçu la lettre.

Le témoin. — M. Romieu est entré avec son frère et pan ! pan !

C'est ce qu'a vu le docteur Gassend, beau-père du maire, resté prudemment près de la porte.

Le patron du café, M. Poiroux, qui trahit son nom avec des cheveux bruns, a séparé les adversaires. Quant au garçon de café, il n'a rien remarqué d'anormal.

J'EN SUIS TRÈS FIER

On avait offert à M. Romieu une belle chaise aux côtés de son avocat.

Son frère étant retenu à Paris, il vint seul à la barre, alors qu'un bouvreuil sifflait dans un jardin voisin.

— C'est exact, Monsieur le Président. Nous avons frappé mon frère Jean et moi, et j'en suis très fier !

Il en profita pour tourner un petit couplet pas très original il est vrai, sur l'honneur de la famille affirmant qu'il n'était pas « un âne rouge, mais un mulet ». Impression purement personnelle dont nous sommes obligés de lui laisser la responsabilité.

Emporté par son inspiration, il ajouta :

— La moralité et la légalité ne vont pas ensemble !



AC Digne-les-Bains, 3 Fi 278, photographie de la salle d'opération des docteurs Damas et Gassend 2 rue des Bains à Digne, l'actuel Sacré-Cœur. Sont présents de gauche à droite, Pierre et Eugène Damas, Charles Romieu, Auguste Gassend, Julien Romieu et des religieuses de l'ordre de Sainte-Marthe de Périgueux, 1929

DESIGNATION		NUMEROS			NOMS	PRENOMS	ANNEE	LIEU	NATIONA-	SITUATION	PROFESSION.	Pour les enfants, domicile, etc.
des villages ou hameaux.	des villes.	des maisons	des ménages.	des individus.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Rue des Fontainiers	36	110	Gunz	Ernest	1901	Digue	fr	chef	Mécanicien			
		111	Gunz	Marie Antoinette	1908	Sautingobé	fr	épouse	néant			
		112	Blanc	Louise	1882	Luterevaux	fr	chef	néant			
		113	Blanc	Jean	1904	Digue	fr	fil	Employé de Banque			
		114	Blanc	Marcelle	1904	S. Juvier	fr	Belle fille	Commissaire de Police			
		115	Blanc	Marquise	1907	Digue	fr	fille	agent de Bureau			
		116	Sauve	Mélanie	1873	Luterevaux	fr	Haute	néant			
		117	Génevois	Afred	1908	La Mure	fr	Faisonnier				
		118	Guieu	Albert	1892	Champvieux	fr	chef	Serrurier			
		119	Guieu	Jeanne	1894	Digue	fr	épouse	néant			
		120	Guieu	Denise	1913	Digue	fr	fille	néant			
		121	Gunz	Henri	1870	Digue	fr	chef	Industriel			
		122	Gunz	Marie Rose	1878	Les Mées	fr	épouse	néant			
		123	Gunz	Marie	1900	Digue	fr	fille	néant			
		124	Bayeux	Célestin	1901	Revent du Poir	fr	chef	Chauffeur			
		125	Bayeux	Adrienne	1902	Selornet	fr	épouse	néant			
		126	Ambroggi	Antoine	1893	Beulleine	fr	chef	Représentant			
		127	Ambroggi	Agnes	1901	Cologne	Allemande	épouse	néant			
128	Martin	Jules	1877	Sisteron	fr	chef	Mécanicien					
129	Martin	Madeline	1880	Tanneville	fr	épouse	Employée de Poste					
130	Martin	Marie	1872	Sisteron	fr	mère	retraite					
131	Roux	Madeline	1900	Digue	fr	chef	néant					
132	Coute	Louis	1899	Digue	fr	chef	Chauffeur					
133	Coute	Orvèle	1898	S. Jeannet	fr	épouse	néant					
134	Rouvier	Julien	1893	Digue	fr	chef	Docteur					
135	Rouvier	Suzanne	1901	Vizille	fr	épouse	néant					
136	Rouvier	Charles	1926	Digue	fr	fil	néant					
137	Rouvier	Pierre	1928	Digue	fr	fil	néant					
138	Roux	Félicie	1901	Luterevaux	fr	domestique						



D I S C O U R S

prononcé le 6 SEPTEMBRE 1964

par le Docteur Julien ROMIEU,

MAIRE DE DIGNE,
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES BASSES-ALPES,
ANCIEN COMBATTANT 1914-1918,

à l'occasion de la Journée commémorative du
CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA MARNE.

Nous commémorons aujourd'hui 6 SEPTEMBRE le CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA MARNE - Jour où nous recevions avec tous nos camarades l'ordre du jour fameux :

"Au moment où s'engage une bataille d'où dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Tous les efforts doivent être employés à repousser l'ennemi. Une troupe qui ne pourra plus avancer devra coûte que coûte garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer".

Avons nous tous médité pendant cette retraite, l'avons nous entendu cette phrase : "Ça recommence comme en 70 ! "

Si nos camarades n'avaient peut-être plus le même enthousiasme délirant que lors des premiers assauts, ils n'étaient pas abattus. Ils avaient l'impression très nette, dès les premières rencontres, qu'ils étaient battus par des troupes non supérieures en ardeur combattive, mais plus rationnellement préparées qu'eux au combat moderne et ils s'étaient sentis écrasés par les effets d'un matériel d'une puissance insoupçonnée.

S'ils faisaient grief assez amèrement aux grands chefs, aux organisateurs de la bataille, d'avoir été inférieurs à leur tâche puisque leur méthode se révélait inférieure à la méthode ennemie, les troupiers français avaient conservé une confiance entière dans les cadres subalternes qu'ils avaient vus à l'oeuvre avec eux et la confiance en eux-mêmes. Ils étaient tous persuadés que le jour où le commandement saurait les diriger convenablement, ils vaincraient.

C'est cet orgueil du soldat français, stupéfait des premières défaites et refusant de les expliquer autrement que par la carence du commandement qui a permis le redressement de la MARNE.

Qu'ils étaient beaux ! Qu'ils étaient grands !
Quelle conscience ! Quelle probité ! Quelle valeur morale !
chez ces soldats.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes leurs vertus,
mais surtout à leur idéal.

Ce ne sont pas des remerciements que je leur offre en cette
heure; ils n'en auraient point voulu car aucun remerciement ne
peut suffire, mais je leur apporte le témoignage de reconnaissance
de toute une population.

Ils auraient voulu être compris, ils ne l'ont pas été.
Leur idéal n'était cependant pas une utopie, ils ne demandaient
que la justice et la fraternité la plus complète parmi les hommes.
Pour cela, ils avaient marché sous le soleil féroce, par la pluie
et le vent, dans la boue des chemins, sur la glace et dans la
neige, à travers des campagnes fleuries, à travers des contrées
mortes et désertes. Ils avaient marché pendant des jours, pendant
des nuits, aux heures parfois éclatantes des succès mais beaucoup
plus souvent aux heures infernales des boucheries. Ils ont lutté,
ils ont souffert, et ils ne savaient plus pourquoi.

Ils sont morts sans espoir, sans consolation, s'abandonnant
résignés à leur sort.

Ils ont leur monument. Oh vanité des survivants ! Cela
peut-il rappeler leurs souffrances !

Et toutes les paroles s'envolent comme des feuilles au vent.

Par dessus dix millions de morts, la vie a repris son cours
ordinaire.

Une chose nous reste, à nous leurs camarades : le souvenir
vénéral que nous gardons d'eux, de la plus belle année qui ait
jamais porté les armes et du plus formidable combat qui ait jamais
été livré.

Conservons très haut ce souvenir dans ce temps de déchéance
morale et de molles lamentations. Il est le plus fier devoir de
tous ceux qui ont combattu non seulement avec leurs fusils et
leurs grenades mais aussi d'un coeur vibrant pour la liberté
humaine et pour que cet enfer d'horreur et cette folie rouge ne
recommencent pas.

Que le globe terrestre ne soit plus le cabanon de l'univers !
Que le monde cesse d'être une vaste maison d'aliénés !

Il y a encore trop du pithécanthrope dans la boîte crânienne
de l'homme. Essayons d'extirper peu à peu ces idées héréditaires !

Mais, patience, la Terre elle-même a peut-être son idée là dessus. Elle doit se dire parfois : "Je me suis bien débarrassée des sauriens préhistoriques; pourquoi ne vomirais-je pas, un jour, toute cette pouillerie humaine ? Les sauriens de cette époque, peuple bouffi d'orgueil, prévoyaient-ils qu'un jour, eux, les maîtres du monde, les plus forts, devraient abdiquer ? "

Je livre cette question à vos méditations.

Mais, avant ce pas de géant de l'évolution, avant l'arrivée de ce surhomme, souhaitons de tout coeur et n'ayons qu'un seul but : Que les hommes parviennent enfin à mettre en pratique le grand précepte : "Aimez-vous les uns, les autres".

Alors, les jeunes générations verront se réaliser, selon la pensée thailardienne, un nouveau stade d'évolution de l'humanité et un nouvel essor de celle-ci. Car depuis l'avènement de la conscience humaine, l'évolution est entrée dans une phase où l'homme est devenu un collaborateur. L'homme ne peut, certes, être le maître de l'évolution mais il peut en freiner ou en accélérer le cours; il peut aussi en corriger la pente.

La vie reprend sa course pour une nouvelle aventure à partir de la plateforme qu'elle s'est établie en construisant l'Humanité.

L'homme est ainsi parvenu à une plaque tournante, à une croisée des chemins.

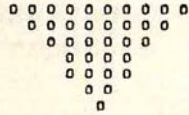
Et c'est à vous, jeunes générations, que se pose aujourd'hui la question de savoir si l'humanité doit se désintéresser de la marche du monde ou au contraire suivre de près le développement de l'Évolution et chercher à en activer le cours.

Sachez, jeunes amis, que seule cette dernière attitude est nécessaire : l'évasion, fuite égoïste, devant l'effort commun à poursuivre, est une erreur fondamentale. Chaque individu doit travailler à faire tomber les barrières de toutes sortes qui empêchent les êtres de se réunir.

Nous sommes toujours en route et pour progresser il faut s'unir. La bonne direction à prendre est celle de l'unification dans l'amour des autres, dans l'association et le don à la collectivité. Cette union ne peut être assurée par une coercition externe exercée par un groupe humain sur d'autres groupes auxquels toute possibilité d'expression est refusée; mais par la coercition interne, la force des sympathies réciproques, l'attraction mutuelle profonde, l'amour.

Là sont les véritables forces créatrices : les atomes ont été poussés l'un vers l'autre par une affinité interne; et c'est ainsi que se forment les molécules.

A vous donc, jeunes générations, de prendre la bonne direction et de créer dans le sein d'une collectivité humaine unanimes par la sympathie mutuelle approfondie et intériorisée par l'effort commun l'homme nouveau des jours à venir qui fera disparaître définitivement ce fléau horrible que nous avons tous connu : LA GUERRE.



Un engagement civique permanent et localisé, mais dans un cadre national

Entre 1851 et 1968, Digne est passé de 4 781 habitants à 15 778. En 2015, l'INSEE indique un chiffre de 16 246 habitants pour Digne devenu « les Bains » en 1988. De 1849, avec la désignation du docteur Julien Alexandre Fruchier, à mars 1971 avec Julien Romieu, (sauf quelques mois au retour des deux conflits mondiaux et lors de la municipalité Bouquier de 1929 à 1935), ce sont les membres d'une même famille qui exercent la charge de premier magistrat de la cité préfectorale. Julien Romieu est l'héritier de quatre maires ! C'est donc une dynastie qui a dirigé la cité lors de sa croissance démographique, car depuis la fin du XX^e siècle il y a stagnation démographique de la ville préfectorale du fait d'une périurbanisation active.

C'est à la demande de son oncle Charles Fruchier que Julien Romieu se lance dans la politique active. « Les Dignois te réclament » lui aurait-il signifié et c'est la raison pour laquelle il accepte de participer aux élections locales mais en se marquant plus à gauche que ses prédécesseurs familiaux, se réclamant même du Front Populaire dès les élections cantonales partielles de 1937. Si les étiquettes politiques n'étaient pas très présentes auparavant, désormais avec Julien Romieu, les radicaux-socialistes ont un chef affirmé dans le pays dignois. Mais la photographie d'une cérémonie officielle, au bas du Boulevard Gassendi, nous montre un Julien Romieu œcuménique, posant auprès de l'évêque et des autres autorités constituées.

Outre la reproduction d'affiches de propagande électorale montrant la fermeté et la clarté de l'engagement politique de Julien Romieu durant toute sa carrière d'élu, nous reproduisons aussi une « mise au point du Docteur Romieu au Comité de Libération ». Il convient ici de relater quelques événements de cette guerre au niveau local. Avant d'être révoqué de son rôle de premier magistrat par le régime de Pétain, Guy Reymond, ancien archiviste municipal, nous a expliqué que Julien Romieu a refusé de débaptiser au profit du nom du chef de l'État, le Maréchal Pétain, l'avenue Joseph Reinach, dreyfusard notoire, juif mais adversaire des Fruchier/Romieu durant la deuxième partie de sa vie politique bas-alpine, et de même pour le boulevard Gambetta, homme d'état qui avait fait connaître Joseph Reinach à Marius Soustre. Julien Romieu a proposé de donner le nom du « vainqueur de Verdun » à la place du Pré de Foire, place qu'il a rebaptisée par la suite « place de la Libération » puis, place du Général-de-Gaulle »... Une action de résistance toute politique mais significative.

À la Libération, des membres du Parti communiste Français participant au Comité départemental de Libération ont voulu aussi faire passer le docteur Romieu pour un collaborateur, sous le prétexte d'avoir soigné des militaires allemands après une opération de la Résistance. C'était oublier qu'à ce moment-là le docteur Romieu était très surveillé et même emprisonné et que c'est un chirurgien, le docteur Jouve, résistant et membre de la SFIO* qui avait réclamé sa présence en salle d'opération « pour faire marcher la radio » et surtout le sortir de « tôle »... Les Dignois, une fois la calomnie dévoilée, ont renouvelé leur confiance dès 1946 aux équipes du docteur Romieu.

Un autre document nous montre sa volonté de sensibiliser les jeunes à remplir leur devoir électoral en 1953.

Julien Romieu n'a jamais voulu accepter d'être candidat à la députation. Il ne voulait pas quitter sa ville, ses amis, ses malades, ses montagnes. Il ne serait parti que quinze jours en congés et l'aurait fait regretter ensuite parce qu'un de ses patients était mort durant ce laps de temps !

Il a toujours soutenu ses amis radicaux lors des échéances électorales, acceptant même d'être le suppléant en 1962 de son ami Marcel Massot, lorsque ce dernier devait faire face aux « vagues gaullistes » et partait à la reconquête de son siège de député. Cet engagement était nécessaire, car Marcel Massot, élu tout comme lui depuis 1936 et le Front Populaire, n'a gagné certaines législatives que de quelques dizaines de suffrages.

Il a été aussi le président inamovible de l'union des maires de son département sans pour autant convoiter la présidence du Conseil général : le cumul des mandats n'était pas son genre...

Anna, Flore, Lilou, Ludivine, Sacha et Daniel Séjourné

* Section Française de l'Internationale Ouvrière

Commune de Digne

DÉPARTEMENT
des
BASSES-ALPES

ARRONDISSEMENT
de Digne

CANTON
de Digne

République Française

Commune de Digne

TABLEAU

des Conseillers municipaux inscrits dans l'ordre⁽¹⁾ indiqué par l'article 49 de la loi du 5 avril 1884

(1) Classer les Conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur le tableau.

Cet ordre est déterminé de la manière suivante :

1° Si tous les Conseillers élus au scrutin de liste ont été nommés au premier tour, leur rang est déterminé par le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus; 2° si un second tour de scrutin a été nécessaire, les Conseillers élus au premier tour sont inscrits d'abord, ceux qui n'ont été nommés qu'au second tour viennent ensuite, alors même qu'ils auraient réuni plus de voix que les Conseillers élus au premier tour; 3° si la commune est sectionnée, le nombre de suffrages obtenus et l'ordre du scrutin déterminent le rang, sans tenir compte du nombre des électeurs inscrits ou votants dans chaque scrutin.

NOMS ET PRÉNOMS	NOMBRE de suffrages obtenus		NOMS ET PRÉNOMS	NOMBRE de suffrages obtenus	
	1 ^{er} TOUR	2 ^e TOUR		1 ^{er} TOUR	2 ^e TOUR
M. Colomb Antoine Pierre Jacques Bijoutier graveur, 70 ans	749		M. Barbier Joseph, propriétaire	67	
M. Romieu François Charles, docteur en Médecine, 47 ans	674		M. Martin Elisee Anable, propriétaire	64	
M. Sauvage Louis Auguste, directeur de l'Hotel d'Alger, 67 ans	654		M. Section des Sicyes		
M. Sivan Marius, entrepreneur de travaux publics, 30 ans	650		Sicyes François Joseph, négociant	116	
M. Mistral Denis Marcel, Maître d'Hotel, 62 ans	642		M. Chauvin Celestin, propriétaire 59 ans	110	
M. Renoux Remy Louis, Conducteur des Ponts et Chaussées, 35 ans	637		M. Section de Gaillette		
M. Colomb Leopold Joseph, Négociant, 48 ans	615		M. Donize Jean Felix, propriétaire, 50 ans	84	
M. Arditbert Alexandre Ferdinand ancien négociant, 40 ans	611		M. Kurbis Jacques, propriétaire, 68 ans	76	
M. Richard Omer, entrepreneur de travaux publics, 54 ans	608		M. 2 ^{me} Tour de scrutin		
M. Rebory Alexandre Théophile Henri docteur en Médecine, 37 ans	605		Remusat Jean Baptiste Vincent		649
M. Camias Jean Baptiste Jules, Marchand de fer, 42 ans	593		M. Maître d'Hotel		608
M. Section de Coursbors			M. Anagnoste, 27 ans		588
			M. Giret Paul Cesar		575
			M. Pharmacien, 28 ans		570
			M. Roche Louis Cassimir Jean		
			M. Propriétaire cultivateur, 36 ans		
			Barriès Nicolas Edouard		
			M. Bijoutier, 38 ans		
			Elections complémentaires		
			du 13 septembre 1896.		
			M. Sola Paul, ouvrier bijoutier	568	
			Elections complémentaires 9 Mai 1897		
			M. Albert Jean Etienne, ancien limonadier	624	

Dans la séance du 16 Octobre
1897, le Conseil Municipal a
le maire M. L. docteur
Romieu et A. Colomb Secp.
adjoint.

Dressé et certifié exact par nous Maire de la commune de Digne

A Digne le 30 septembre 1896

Le Maire,

M. Souche



NOTA. — Le présent tableau doit être dressé en triple expédition. L'une de ces expéditions est conservée à la Mairie et les deux autres sont transmises, la première à la Sous-Préfecture et la seconde à la Préfecture, où chacun peut en prendre communication ou copie.

VILLE DE DIGNE



(BASSES-ALPES)

LE 1er Août 1936

Le Maire de la Ville de Digne

à Monsieur le Préfet des Basses Alpes
DIGNE

Décès de M. FRUCHIER

Maire de Digne.



J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Charles FRUCHIER, Maire de la Ville de Digne, élu aux élections Municipales du 5 Mai 1935 est décédé le 28 Juillet 1935.

C'est , parmi les Vingt trois Conseillers Municipaux élus à la date sus indiquée, le seul Membre manquant à cette heure.

Veillez agréer Monsieur le Préfet l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Pour le Maire empêché:
L'Adjoint délégué.

PROCÈS-VERBAL

MODÈLE N° 3

ARRONDISSEMENT
de Digne
CANTON
d' Digne
COMMUNE
d' Digne

de l'installation du Conseil municipal et de l'élection
d'un Maire et d'un Adjoint

Nombre de membres
dont le Conseil mu-
nicipal doit être
composé
Nombre de conseillers
en exercice.....
Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance.....

NOTA. — Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire, dont l'un est immédiatement transmis au sous-préfet, et l'autre reste déposé au secrétariat de la Mairie.

(1) Classer les conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur le tableau.

Cet ordre est déterminé de la manière suivante : 1° Si tous les conseillers élus au scrutin de liste ont été nommés au premier tour, leur rang est déterminé par le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus ; 2° Si un second tour de scrutin a été nécessaire, les conseillers élus au premier tour, sont inscrits d'abord, ceux qui n'ont été nommés qu'au second tour, viennent ensuite, alors même qu'ils auraient réuni plus de voix que les conseillers élus au premier tour ; 3° Si la commune est sectionnée, le nombre des suffrages obtenus et l'ordre du scrutin déterminent le rang, sans tenir compte du nombre des électeurs inscrits ou votants dans chaque scrutin.

(2) Indiquer si les conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser.

(3) Ou adjoint, ou conseiller municipal faisant fonction de Maire.

L'an mil neuf cent treute six, le 22 du mois d' août, à 17 heures, du
les membres du Conseil municipal de la commune d' Digne, proclamés par le
bureau électoral à la suite des opérations du 16 août 1936, se sont réunis dans la salle
de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément
aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux (1) :

- | | | |
|-----------------------|---------------------|-----|
| 1. Romieu Julien | 9. Boyer Augustin | 17. |
| 2. Joubert Louis | 10. Héguy Paul | 18. |
| 3. Haudent Victor | 11. Mariand Prosper | 19. |
| 4. Gilley Clément | 12. Nury Fernand | 20. |
| 5. Bellay Elie | 13. Bonnet Clovis | 21. |
| 6. Salvage Gaston | 14. Gilbert Joseph | 22. |
| 7. Blaise Léon | 15. Rinaldi Charles | 23. |
| 8. Barthélemy Maximin | | |

Absents, MM. (2) Bouquier Charles - Chaix Louis - Baron Léon - Raynaud Juniors -
Scal Eugène - Bouillet Frédéric - Armes Gaston - Rolland André -

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Joubert Louis, doyen d'âge et député au
Maire (3), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a
déclaré installer M. Charles Rinaldi.

¹¹
dans ~~leurs~~ fonctions de conseillers municipaux.
M. Louis Joubert, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Héguy Paul.

Election du Maire

Premier tour de Scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à
procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur
papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue (4).....	8

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement inférieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité absolue est 6.

(5) Mettre le nombre de voix en toutes lettres.

(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(7) Les lignes qui suivent doivent être hâchées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

M. Le Docteur Julien Romieu quatorze voix. (6))
M.)
M.)
M.)
M.)
M. Le Docteur Julien Romieu ayant obtenu la majorité absolue, a été
proclamé maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Liberté, Egalité, Fraternité

CANTON DE DIGNE

Election au Conseil Général du 10 Octobre 1937

Julien ROMIEU

Docteur en Médecine,

Maire de Digne,

Conseiller Général Sortant,

CANDIDAT DU FRONT POPULAIRE

Canton de Digne

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 10 OCTOBRE 1937

Mes Chers Concitoyens,

Il y a un an, votre confiance m'a envoyé siéger dans notre Assemblée Départementale, où durant trente-huit années consécutives, deux des miens, donnèrent à l'administration de notre beau pays, le meilleur de leur intelligence et de leur cœur.

Désigné à nouveau comme candidat unique du Rassemblement Populaire aux élections cantonales, j'en suis fier et pose ma candidature.

Républicain sincère, Membre du Parti Radical-Socialiste, profondément attaché aux institutions démocratiques, je suis avant tout persuadé que nous devons tous unir nos énergies et nos volontés pour ne pas renoncer à nos libertés.

La confiance que vous m'avez témoignée m'a montré que je devais à mon tour servir mon pays avec passion.

Je m'y suis déjà employé de mon mieux.

Venir en aide aux Communes pauvres, essayer de diminuer leurs charges écrasantes d'assistance, tel a été mon souci constant.

L'Assemblée Départementale doit maintenant voter une nouvelle répartition des charges d'assistance entre les Communes ; travail délicat et ardu où je m'efforcerais, dans un esprit d'équité et de solidarité, de stabiliser leurs charges et de leur éviter ainsi la cascade désastreuse des centimes additionnels.

Nos Communes pauvres pourront ainsi réaliser plus aisément leurs projets d'urbanisme : adduction d'eau, électrification, meilleur entretien de leur réseau routier.

Tous mes efforts tendront encore ici à faire obtenir à chacune de nos Communes les ressources nécessaires indispensables à la réalisation de leurs projets.

Sur le plan des améliorations sociales un vaste effort reste encore à faire. Dès sa prochaine session, je pourrai soumettre à l'Assemblée Départementale la création et l'aménagement modernes d'un nouveau service pour tuberculeux, adjoint à l'hôpital de Digne et dirigé par le Médecin-Chef des Dispensaires du Département.

Vous m'avez fait confiance. A vous de dire si je puis encore être votre représentant.

Vive le Canton de Digne !

Vive le Front Populaire Bas-Alpin !

Vive la République !

DOCTEUR JULIEN ROMIEU,

Maire de Digne,

Conseiller Général sortant.

Vu le Candidat.

DIGNE, IMPR. CHASPOUL





AC Digne-les-Bains, 46 Fi 1266, cérémonie au monument aux Morts avec, de gauche à droite, le maire Julien Romieu (3^e), le préfet et l'évêque, 1938

Elections Législatives du 17 Juin 1951
**Rassemblement
des Gauches
Républicaines**

LISTE R.G.R. APPARENTÉE AUX LISTES S.F.I.O. ET M.R.P.

DEBOUT, LIBERAUX !

Pas un Bas-Alpin, pas un commerçant, pas un ouvrier, pas un paysan, pas un fonctionnaire de chez nous ne peut voter le 17 Juin, pour un parti soutenant la continuation de la politique de **DIRIGISME** dont notre pays ne se remet que difficilement, dont chaque citoyen a souffert cruellement depuis plus de 10 ans, dans sa personne et ses intérêts.

Il faut **NETTOYER L'ETAT** de ses monstrueuses excroissances, de ses végétations parasitaires, le ramener à des proportions normales, rogner ses attributions, lui enlever les multiples fonctions qui ne lui incombent pas, mais qu'il prétend assumer, sans être en mesure de les remplir.

Le **Pléthore bureaucratique** et le **GASPILLAGE** subsisteront aussi longtemps que se maintiendra le **DIRIGISME** dont ils sont la conséquence.

Debout, LIBERAUX.

Reprenez votre croisade, mais de grâce, n'attendez pas qu'il soit trop tard.

Vivent les Basses-Alpes ! Vive la République ! Vive la France.

Marcel MASSOT

Avocat à la Cour d'Appel de Paris
Conseiller Général des Basses-Alpes
Ancien Député
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 39-40

D^r Julien ROMIEU

Maire de Digne
Conseiller Général des Basses-Alpes
Président de l'Amicale des Maires
Officier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 14-18

IMPRIMERIE BAS-ALPINE — DIGNE

Elections Municipales du 26 Avril 1953

COMMUNE DE DIGNE

JEUNES !

ne vous désintéressez pas des élections

PREPAREZ VOUS-MÊME VOTRE AVENIR

EN VOTANT TOUS POUR LA

LISTE DE CONCENTRATION RÉPUBLICAINE

ET DE PROGRES COMMUNAL

**Pour l'essor Commercial, Touristique,
Climatique et Sportif de votre Ville**

Elections Législatives du 25 Novembre 1962

SCRUTIN DE BALLOTAGE

RASSEMBLEMENT REPUBLICAIN et DEMOCRATIQUE**Electrices, Electeurs,**

Merci de tout cœur aux électrices et électeurs bas-alpins dont la confiance nous a placés dimanche nettement en tête du scrutin dans les deux circonscriptions.

Ainsi désignés par le suffrage populaire, nous serons au deuxième tour du 25 Novembre les candidats de tous les Républicains.

Nous nous engageons auprès de vous sans aucune réserve, sur les points suivants :

INSTITUTIONS

Nous voulons :

- une véritable stabilité ministérielle par la dissolution automatique de l'Assemblée Nationale, chaque fois que le Gouvernement sera renversé.
- un Parlement qui légifère, un Gouvernement qui gouverne, un Chef de l'Etat qui, respectant la Constitution, soit un ARBITRE et non un Chef aux pouvoirs démesurés.
- une justice véritablement indépendante, un CONSEIL CONSTITUTIONNEL chargé de régler les conflits pouvant intervenir entre le législatif et le Président de la République et dont les DÉCISIONS soient SOUVERAINES et S'IMPOSENT A TOUS.

POLITIQUE ETRANGERE

Nous voulons :

- conserver nos alliances, les élargir encore pour assurer la paix du monde.
- participer et contribuer à la formation d'une Communauté Européenne Pacifique, servant de trait-d'union entre l'Est et l'Ouest.

POUR REALISER CE PROGRAMME

C'est une équipe solide, efficace, cohérente, fermement et définitivement unie pour la Paix, la Justice Sociale et la Défense de la République qui se présente avec confiance à vos suffrages :

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

Marcel MASSOT

Ancien Député — Conseiller Général de La Motte-du-Caire

Docteur ROMIEU

Conseiller Général — Maire de Digne

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

Claude DELORME

Président du Conseil Général

Lucien VEYAN

Maire de Quinson

FORCALQUIER — IMPRIMERIE Charles TESTANIERE

Commune de DIGNE - Elections Municipales du 14 Mars 1965

LISTE RÉPUBLICAINE D'ACTION COMMUNALE

Electrices, Electeurs, Chers Concitoyens,

Une fois encore, nous nous présentons à vos suffrages : la confiance que vous n'avez cessé de nous témoigner depuis dix-huit ans nous en impose l'obligation.

Nous pensons avoir rempli de notre mieux et avec une scrupuleuse conscience la tâche que nous vous avons proposée.

Nous avons poursuivi avec tenacité et même avec opiniâtreté notre Programme :

DIGNE D'ABORD

En six ans, nous avons pu mener à bien à peu près totalement les projets que nous vous avons soumis lors des dernières élections.

Ces réalisations étaient indispensables à l'épanouissement de notre cité et au bien-être de ses habitants. Elles ont entraîné des dépenses importantes, toutes réglées à ce jour.

La situation financière de notre Ville est excellente, et son Budget Ordinaire s'équilibre toujours sans le vote d'aucun centime additionnel malgré l'augmentation constante de toutes nos charges et principalement des charges d'Assistance.

La VILLE de DIGNE est en plein développement, sa population s'accroît et dépasse actuellement quinze mille habitants, parmi lesquels figurent tous les Rapatriés. Le CONSEIL MUNICIPAL, ému par la situation très pénible de ceux-ci, s'est préoccupé de leur sort et continue à les entourer de sa sollicitude. Ils sont dès à présent incorporés à la Population Dignoise.

Les Rapatriés contribueront à la prospérité de notre Ville dont l'avenir est notre souci constant.

DIGNE veut continuer à vivre et à prospérer. Nous ne l'avons jamais oublié et ne l'oublierons jamais. DIGNE prospérera.

Pour y parvenir, pour rendre notre Ville toujours plus agréable pour nos concitoyens, plus accueillante pour ses visiteurs, de nombreux projets longuement étudiés restent à réaliser.

Leur exécution dépend en grande partie des subventions que l'ETAT voudra bien nous octroyer et des possibilités d'emprunt.

Les grandes lignes des RÉALISATIONS A EFFECTUER sont énumérées dans notre profession de foi.

Pour gérer une Commune, l'adhésion du plus grand nombre est nécessaire :

Nous vous demandons à nouveau votre CONFIANCE.

Vous voterez le 14 Mars, **sans panachage**, pour notre liste **complète**, composée d'hommes **impartiaux**, **républicains** et **démocrates**, défenseurs des **libertés** dont le maintien est indispensable au bon fonctionnement des institutions républicaines. Ces hommes n'auront qu'un but : la saine administration de notre cité et son plein épanouissement.

Nous aurons ainsi la possibilité de mener à bien la tâche à laquelle nous nous sommes tous consacrés et nous consacrerons encore tous, avec un seul souci : **SERVIR.**

Vive la commune de DIGNE ! Vive la RÉPUBLIQUE !

ROMIEU Julien, ARNAUD Henri, BAYETTI Abel, BESAUDUN Jean, BLANC Emile, BOUFFIER André, BRESSY André, CHAIX Léon, DUVERNOY Marcel, FRISON Henri, GHIGONETTO Raymond, GIRARD Joseph, GIRAUD Adolphe, GUIEU Louis, GUIGUES Henri, GUIGUES Roger, MANENT Elie, MÉGY Paul, MEYER Robert, PELESTOR Jean, PIETRI Simon, PRUNARETTY Jean, REI-ROSA Jean, RICHARD Edmond, RINALDI Charles, TRON Henri, VILLENEUVE René.

CANTON DE DIGNE

Le Docteur ROMIEU a remercié de tout cœur les 1994 Electeurs qui l'ont, dès le premier tour, assuré de leur confiance.

Le désistement en sa faveur du Docteur GERARDIN fait de lui le seul candidat des Républicains.

Contre le Docteur ROMIEU qui, depuis 34 ans, représente le CANTON de DIGNE au CONSEIL GÉNÉRAL, un seul candidat se présente au deuxième tour : Monsieur LORIENT, Bas-Alpin de fraîche date, investi par les Partis de la majorité.

Est-il besoin de dire que le Docteur ROMIEU a rendu à ses compatriotes les plus éminents services, qu'il a en toutes circonstances servi son CANTON, qu'il a transformé et embelli la VILLE DE DIGNE qui lui est particulièrement chère.

Les soucis de ses compatriotes sont les siens. Il partage leur vie, soulage leurs misères avec un désintéressement qui fait l'admiration de tous ceux qui le connaissent.

Tant sur le plan politique que sur le plan professionnel, la vie du Docteur ROMIEU est un exemple de travail et de dignité.

Sous une naturelle simplicité, il cache une extraordinaire érudition.

Les discours qu'il prononce donnent la mesure de son immense culture.

Julien ROMIEU est un homme de cœur et un grand Bas-Alpin.

Les habitants du CANTON DE DIGNE éprouveront une grande fierté en lui renouvelant, Dimanche prochain, son mandat à une imposante majorité.

Pour le Comité de Soutien de la Candidature Docteur Julien ROMIEU

Marcel MASSOT

Député des Basses-Alpes
Conseiller Général de La Motte-du-Caire

Monsieur ROMIEU répond au C. D. L. Bas-Alpin

Avant de disparaître, le C. D. L. Bas-Alpin a voulu décocher une dernière flèche empoisonnée. Si petite chose en vérité, si mesquine, qu'il n'a pas paru nécessaire de faire travailler toute une nuit typos et machines pour y répondre.

Le scrutin du lendemain a été la plus admirable des réponses.

Aujourd'hui, la bataille du second tour est gagnée.

Six mois de vaines insultes nécessitent une petite mise au point pour les esprits non encore éclairés.

Nous n'aurions rien voulu dire si, une fois de plus, de perfides insinuations n'avaient couvert les murs de Digne et du canton tout entier.

L'auteur de l'affiche a le mensonge gratuit et la mémoire courte. Qu'il nous soit permis de la lui rafraîchir. Rappelons-lui les faits suivants :

Dès le début de la lutte clandestine un capitaine de l'armée française vint trouver le Docteur Romieu, lui demandant de prendre la tête de la résistance à Digne. Borrely, qui avait alors toute la confiance du Docteur Romieu, était présent à l'entretien. C'est lui-même qui, avec véhémence, déclara : « Le Docteur Romieu ne peut accepter cette charge. Il est la personnalité la plus visée du département. »

Plus tard, en 1943, sur leur demande, le Docteur Romieu reçut chez lui : Martin-Bret, martyr vénéré de la résistance, Max Juvénal qui fut par la suite l'héroïque combattant d'Aix et de Marseille, et Borrely.

A cette réunion, il fut demandé au docteur Romieu de continuer à remplir

son devoir de médecin patriote mais de rester dans l'ombre jusqu'à la Libération. Il redeviendrait alors Maire de Digne, réalisant ainsi les vœux de la population.

Une seule fois, par hasard, et d'une manière officieuse, un membre de la résistance rencontré dans la rue demanda au docteur Romieu de se rendre à une réunion à Oraison. Celui-ci, souffrant encore des suites de son accident et reprenant difficilement ses occupations médicales ne pouvait s'y rendre. Il dut refuser mais offrit son plein concours pour les réunions à venir. On ne lui reparla jamais de rien et il n'eut plus de nouvelles de l'action clandestine. On pourrait se demander pourquoi. La suite des événements l'a clairement démontré : à la libération, le docteur Romieu fut délibérément laissé de côté.

Il n'avait pas à redouter les lois de l'épuration ; son attitude pendant l'occupation, son arrestation par la Gestapo ne laissaient place à aucune équivoque.

Il n'eut point besoin de se réfugier en de douteux « a parte » pour critiquer publiquement les dirigeants du département installés de leur propre volonté à la Préfecture.

Le docteur Romieu a conscience d'avoir fait tout son devoir de Médecin et de Français. Il n'a jamais craint les risques de l'action clandestine.

Pour certains d'ailleurs, ceux-ci ne furent pas bien terribles : *la déportation s'arrêta parfois en Avignon.*

L'œuvre municipale

Avant les lois de décentralisation de 1981, l'action des collectivités locales était étroitement contrôlé par l'État. Dans ce dossier, nous avons montré quelques-unes des formes que pouvait prendre l'action municipale. Julien Romieu était soucieux de la maîtrise des dépenses, mais aussi de faire entrer sa ville dans la modernité. Nous n'avons pas retrouvé des documents pour tout ce qui a été réalisé.

À un moment où les communes n'avaient pas beaucoup de compétences économiques, durant ce que l'on appelle les « Trente Glorieuses », Julien Romieu a tout fait pour accompagner le développement économique des entreprises locales. La création de la zone artisanale des Arches a ainsi permis à nombre d'artisans d'acheter « à bon compte » des terrains où ils ont pu se développer et se loger.

La volonté de créer un centre hospitalier psychiatrique au quartier des Augiers montre bien son souci de faciliter la vie de familles et des malades, jusqu'alors dépendants du centre psychiatrique de l'Ardèche ! Moins de déplacement et aussi des créations d'emplois, dans un site ouvert qui a pu par la suite devenir celui de l'hôpital général. Rares sont les villes préfectorales qui assument cette mission sociale pas très valorisante mais indispensable.

L'accompagnement de la transformation du lycée Gassendi et du lycée de jeunes filles en collèges d'enseignement secondaire, facilité par la mise à disposition par l'État de la maîtrise foncière pour accueillir des établissements scolaires que seront le lycée général Alexandra David-Neel et le CET (Collège d'enseignement technique), futur lycée professionnel Alphonse Beau-de-Rochas dans le même quartier, fait partie de ses décisions importantes. Les métiers proposés, autour du bâtiment, des travaux publics, de la menuiserie, des services à la personne répondaient aux demandes des grandes entreprises locales (Pico, Gunz, Colombero...) comme aux besoins des populations (coiffure, comptabilité, plomberie...). Ce potentiel scolaire et éducatif à développer était une préoccupation constante de Julien Romieu. Dans les quartiers nouveaux, la création d'écoles primaires et de cantines scolaires étaient prévues (aux Arches, à Barbejas, aux Ferréols ou à Gaubert...).

Toujours pour les jeunes et l'ensemble des populations environnantes du pays dignois, la piscine avec sa fosse de plongeon et sa salle de gym, le conservatoire de musique, l'école des beaux-arts, la maison des Jeunes et de l'éducation permanente, le stade multi-sport Jean-Rolland, le stade de rugby de Saint-Pierre, devenu compact de golf, sont aussi des réalisations à signaler.

Endiguement de la Bléone, station de pompage d'eau de Marcoux, château d'eau, réseau d'égout, voirie, bains douches municipaux, relais de télévision, abattoir sont autant de réalisations moins visibles mais indispensables à la vie quotidienne. Au niveau de l'urbanisme, la construction des cités HLM (habitations à loyer modéré) de 50 logements, des Augiers, du Pigeonnier, de Barbejas montre bien sa volonté de garder un caractère populaire à la cité. Il n'a pas voulu développer la ville vers le sud, mais plutôt vers son site originel, en conservant la vocation agricole de la zone de Gaubert, quitte à urbaniser, via des lotissements comme à la Sèbe ou Beausoleil, la rive droite.

L'accueil des vagues migratoires a toujours été un souci pour lui et il a voulu accompagner leur intégration à travers le réseau associatif et le logement, depuis les réfugiés des années 1930 jusqu'aux rapatriés des années 60.

Parmi les documents présentés, la cérémonie officielle du jumelage avec une ville d'eau allemande nous rappelle son engagement politique pour la construction européenne et la paix dans le monde. Sa présence auprès du Général de Gaulle lors du voyage officiel de celui-ci en 1960, nous montre aussi son souci de respecter « l'état de droit ». C'est sur le terrain, accompagné d'autres élus et d'amis comme son garagiste M. Maurel, qu'il prend des décisions comme le site du relais TV ou l'aménagement d'un nouveau cimetière.

L'amitié qu'il a su nouer avec Alexandra David-Neel a sans doute contribué à faire que l'exploratrice a fait don à la ville de ses droits littéraires et permis le développement de sa fondation.

La réception de sa Légion d'honneur a été faite avec discrétion. Les hommages publics à son enterrement ont été moins importants que l'émotion partagée par tous ceux qui l'ont connu, notamment ses patients, dont les plus pauvres se cachaient pour apporter des légumes ou des fruits de leurs jardins pour compenser les honoraires qu'il refusait de percevoir...

Anna, Flore, Lilou, Ludivine, Sacha et Daniel Séjourné

Conseil Municipal de Digne

C'est la première séance, qu'à présidée M. Julien Romieu, le nouveau maire de Digne.

Je me suis donné à tâche, pour l'édification complète des lecteurs de ce journal, de faire, après chaque séance de l'Assemblée municipale, une analyse, tant subjective qu'objective, de nos délibérations.

En cela, je poursuis le double but d'informer le public de nos décisions et de souligner, parfois, que le Conseil municipal actuel, au lieu de pratiquer une stupide politique d'économie et de négation, est appelé, fort heureusement, à suivre la voie du progrès local, dans laquelle ma Municipalité était résolument entrée dès 1929 !.

J'ai déjà eu, et j'aurai souvent encore, l'occasion de démontrer que toutes les améliorations, envisagées à Digne, étaient dans notre programme de 1935. Et alors pourra-t-on dire pourquoi tant de critique à l'égard de la Municipalité Bouquier !...

La seule explication de cette situation est dans la politique, et la politique tendancieuse de cette coalition facheuse, que l'on appelle d'un terme trop beau pour la chose : « Le Front Populaire ».

Et, pourtant, la politique ne m'aveugle pas moi-même, bien que je ne puisse oublier les calomnies, dirigées contre ma Municipalité.

Aussi, je déclare, sans hésitation, que M. Julien Romieu dans sa première séance, a été d'une correction parfaite.

Il avait à faire approuver le compte administratif et de gestion de 1935, et surtout le budget additionnel de 1936, au sujet duquel de grosses irrégularités de forme pouvaient être soulevées.

Sans que la seule Commission des finances en ait été avertie, M. Julien Romieu demandait la confirmation des frais d'achat et d'installation de la nouvelle sirène qui n'avait jamais été approuvés par le Conseil municipal ; et il s'agissait à peu près de 8.000 fr. de dépenses.

Il était appelé également à proposer l'adoption de la dépense étrangement exposée pour l'achat et l'installation de poêles, au Collège de jeunes filles, ce qui comportait le délaissement du chauffage central. Le maire précédent avait fait cela sans consulter personne.

M. Julien Romieu devait faire adopter encore la construction du logement d'un gardien au Théâtre municipal, coûtant près de quatre mille francs, dans un immeuble qui est la propriété de la Caisse d'épargne, ce que les conseillers municipaux avaient toujours ignoré.

Il y avait lieu d'expliquer, d'autre part, l'emploi d'une ressource de 29.000 francs omise dans le budget primitif et rétablie par M. le Préfet. Avec une partie de cette somme, a été couverte une adjudication de quatorze mille francs concernant la démolition d'un immeuble en ruines... Là encore il avait été procédé, par la municipalité, sans autorisation du Conseil : une délibération avait été faite de... « chic », comme l'on dit en pareille matière !

Tout cela était loin d'être régulier ; et je ne me suis arrêté qu'à ces quelques affaires !...

Mais, je me fais un devoir de reconnaître, qu'à mes justes remarques, M. Julien Romieu a fait une réponse fort simple, et très loyale : « dans les affaires que

vous signalez, il n'a pas été procédé régulièrement ; mais, cela a été fait par mon oncle, et vous savez combien il était difficile de lui faire entendre raison... »

« Je vous promets qu'à l'avenir il sera procédé, très régulièrement, et, aucune dépense ne sera envisagée sans l'avis du Conseil municipal. »

Il n'y avait évidemment pas autre chose à dire, et, c'est pourquoi, estimant que le budget municipal pouvait fort bien supporter tous les crédits engagés, nous avons purement et simplement approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 1935, ainsi que le budget additionnel de 1936.

Le compte de 1935 a donné un excédent définitif de 216.690 fr. 05 et le budget additionnel se balance par 400.536 fr. 75.

Les comptes et budget du bureau de bienfaisance ont été approuvés.

C'est avec plaisir que nous avons voté le projet de *goudronnage de la rue des Chapeliers et de la rue Montée des Prisons ainsi que le goudronnage d'une partie de la place du Tampinet.*

Le programme d'embellissements divers de ma municipalité serait-il donc repris ? Nous ne pourrions que nous en féliciter.

Jamais la minorité ne sera défavorable à un projet quelconque traitant de l'amélioration de la ville et des sections.

C'est ainsi que nous avons regretté de ne pouvoir admettre, dès à présent, le classement, dans la vicinalité ordinaire, des chemins de quartiers de la « Grande Iscle » et du « Grand Justin et Juanin », de la section de Gaubert.

Il faut espérer qu'avec le rendement important de la « fameuse taxe vicinale », que paraissent supporter allégrement les contribuables on finira par avoir un réseau de chemins vicinaux parfaits.

Une importante réparation va être faite au chemin de Courbons.

M. Rinaldi a été désigné comme membre des diverses commissions, dont M. Julien Romieu faisait partie.

Des avis favorables ont été donnés, comme d'usage, à des demandes de soutiens de famille.

J'ai eu la très grande satisfaction d'obtenir l'approbation, sans réserve, du vœu, que j'ai émis, priant la Municipalité de demander le concours actif du député de la circonscription et de MM. les Sénateurs, pour hâter le financement, et, par suite, l'exécution du projet de construction des Casernes de la Garde Républicaine Mobile.

M. Julien Romieu nous a fait connaître qu'il avait eu diverses conversations avec M. Massot, député à cet égard.

Cela m'a appelé à dire au nouveau Maire : « Eh bien ! je constate, avec plaisir, que nous sommes aujourd'hui d'accord sur bien des points !... ».

La chose n'était, certes, pas à prévoir ; mais, puisqu'elle s'est produite, je tiens à honneur de le proclamer ; et puisse l'intérêt de la ville y trouver son compte.

Au sujet des casernes, je viens d'apprendre que l'Etat est décidé à prendre en charge le financement des travaux, qui sera compris dans ce que l'on appelle actuellement « le programme des grands travaux », de 4 milliards.

Voilà qui simplifiera singu-



AC Digne-les-Bains, 4 Fi 1951, Julien Romieu, Jean Pelestor, Charles Rinaldi, René Maurel et Marcel Duvernoy sur la piste du futur relais de télévision du Saumon, en cours d'aménagement, 13 octobre 1959



AC Digne-les-Bains, 24 Fi 1971.1, ouverture de la nouvelle cantine scolaire à l'école de Gaubert. Le maire, Julien Romieu, est accompagné d'élus de la municipalité, dont René Villeneuve, André Bouffier, Roger Guigues, Charles Rinaldi, et Paul Mégy (adjoint spécial de Gaubert). Marie Fardella assure le service des enfants à table. 15 février 1971

VILLE DE DIGNE

DEPARTEMENT DES BASSES - ALPES

AMELIORATION DE L'ADDUCTION D'EAU

PROJET

COUPES DU PUTS FILTRANT

ECHELLE 1/50°

DRESSE PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

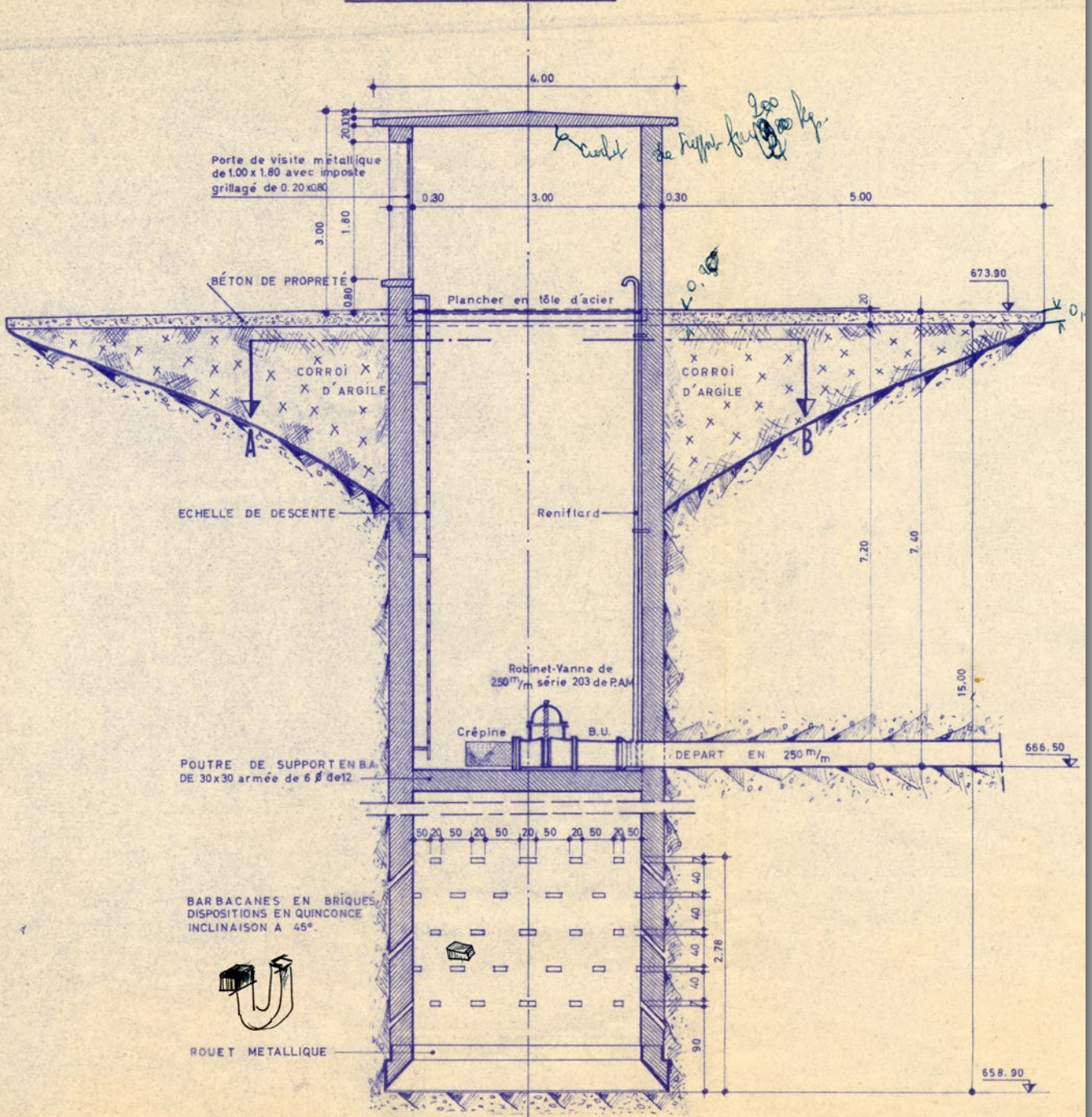
LE DESSINATEUR
J. MENGUAL.

LE CHEF DE BUREAU
M. FOURNIE.

VU ET VERIFIE
DIGNE LE
LE DIRECTEUR DES SERVICES
TECHNIQUES,

PIECE N°

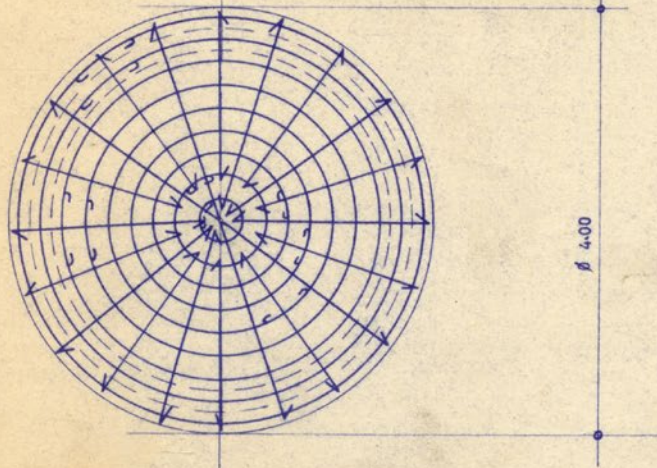
COUPE LONGITUDINALE



ARMATURE DE LA DALLE DE COUVERTURE

CERCES ϕ de 8 tous les 0.20

REPARTITION ϕ de 8 tous les 0.30 sur la cerce moyenne

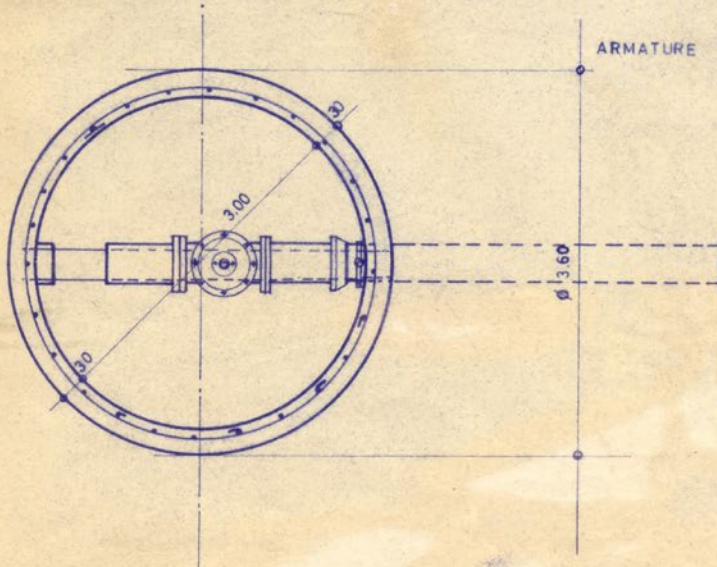


Handwritten calculations:

$$\begin{array}{r} 2.52 \\ 1.96 \\ \hline 1.52 \\ 7.56 \\ \hline 2.52 \\ 3.42 \\ \hline 3.15 \\ 26. \end{array}$$

COUPE A.B.

ARMATURE QUADRILLAGE ϕ 10 TOUS LES 0.10



Handwritten scribbles:

mm
mm
mm



AC Digne-les-Bains, 31 Fi 85, le général de Gaulle, place de la Libération, et Julien Romieu, 21 octobre 1960



AC Digne-les-Bains, 24 Fi 1970, cérémonie du Jour des Morts à la stèle des maquisards située au cimetière du Bourg :
le préfet et Julien Romieu, 2 novembre 1970



AC Digne-les-Bains, 3 Fi 113, délégation dignoise à Bad Mergentheim confirmant le pacte de jumelage, signé à Digne le 24 juin 1962. De gauche à droite, Max Bondil (président du syndicat d'initiative de Digne), Marianne Böch (interprète), Julien Romieu (maire de Digne), Elmar Mauch (maire de Bad Mergentheim) et X, 5 octobre 1962

TRIBUNE LIBRE

Toujours à Propos du " Front Populaire " Dignois

Notre concitoyen de banlieue, qui se préoccupait de savoir si le « Front Populaire » avait ses assises à la mairie de Digne, nous écrit cette deuxième lettre :

Monsieur le Directeur,

Je vous sais le plus grand gré de m'avoir informé qu'il n'était pas exact que les comités électoraux du « Front populaire » aient jamais eu, à la mairie, une boîte postale et une cabine téléphonique, à leur disposition.

Tant mieux ! je vois, avec plaisir, une fois de plus, se manifester les soucis d'Economie de la municipalité « Fruchier-Romieu », dont l'administration libérale ne fait, d'ailleurs, nullement regretter celle qui l'a précédée à la direction des affaires municipales !!!

La création d'une cabine téléphonique politique aurait vraiment coûté trop cher aux contribuables, qui n'en auraient eu, directement, aucun profit.

Et ne vaut-il pas mieux garder son argent avec ténacité et ne le sortir que lorsqu'on y est absolument contraint ?

C'est ainsi qu'à propos des constructions des casernes de la Garde Républicaine Mobile, je sais que la ville, à côté des dépenses de plusieurs millions garanties par l'Etat, peut avoir à dépenser quelques dizaines de mille francs ; et, j'en suis à me demander si notre municipalité de Front populaire n'agit pas sagement, en enterrant le projet de construction de ces casernes sous le plus de décombres possible, surtout par les temps... que nous vivons.

Qu'en pensez-vous ?

Un habitant de banlieue.

Témoignage de Marie-Madeleine Peyronnet, secrétaire d'Alexandra David-Néel (1868-1969), au sujet du choix du nom du lycée de Digne, recueilli par le service des Archives communales de la Mairie de Digne-les-Bains le 3 août 2006

Le gouvernement de l'époque refusait d'accorder la construction d'un lycée dans la ville de Digne, à cause du bord politique de sa municipalité. Les fonds existaient pourtant. Le docteur Romieu, qui était maire de Digne et ami d'Alexandra, est venu lui rendre visite avec la requête suivante : « Je sais que vous êtes proche du ministre Christian Fouchet, pourquoi ne pas profiter de cette amitié pour demander que les fonds pour la construction du lycée soient débloqués ? ». Et Alexandra accepta. Une première lettre a été envoyée, sans réponse. Mais la seconde reçut une réponse positive, et la construction du lycée a ainsi commencé.*

Par la suite, le lycée a été baptisé Alexandra David-Néel, tout naturellement, en hommage à cette grande exploratrice certes, mais aussi en remerciement pour son coup de pouce déterminant.

Mais contrairement à ce qui a pu être dit, Alexandra n'a jamais visité ce lycée et ne s'est pas rendue à son inauguration.

* Christian Fouchet a été ministre de l'Éducation nationale de novembre 1962 à avril 1967.



Hôpital psychiatrique départemental

Dans les années 1950, les autorités prennent conscience qu'en France, « le fléau social n° 1 n'est plus la tuberculose, en régression, mais la folie » (brochure de la préfecture des Basses-Alpes, 1955).

Le pays comptait 67 000 aliénés en 1947, 103 000 en 1955. Un déficit de 40 000 places est constaté.

En 1955, 165 bas-alpins sont malades mentaux et traités à l'hôpital psychiatrique de Privas (Ardèche) pour les femmes, et à l'hôpital psychiatrique de Montdevergues (Avignon) pour les hommes. Selon les calculs de la préfecture et par rapport aux 84 000 habitants des Basses-Alpes, il est nécessaire que le département s'équipe d'un hôpital psychiatrique de 250 lits.

- **Décembre 1953** : le conseil général des Basses-Alpes décide la création d'un hôpital psychiatrique départemental.

- **Mai 1954** : 3 fonctionnaires du ministère de la Santé publique se rendent dans le département afin d'étudier les 12 terrains susceptibles d'accueillir l'hôpital. Seul le domaine de la Tour remplit toutes les conditions requises.

- **19 juillet 1954** : le conseil général décide de fixer définitivement son choix sur ce terrain de 156 hectares.

- **Septembre 1954** : un concours est organisé afin de désigner les architectes du projet. Le jury retient à l'unanimité les architectes marseillais P. Aynes et J.L. Sourdeau pour la conception ; le cabinet Carré, Raisin et Carta est désigné pour l'exécution.

Selon la préfecture, le projet est considéré comme « un prototype dont le plan fait déjà l'admiration des spécialistes français et étrangers. » La maquette est d'ailleurs présentée à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, « en témoignage de la politique française en matière d'hospitalisation psychiatrique » (*Le Provençal*, 1958).

- **2 février 1955** : le département est officiellement propriétaire du terrain.

- **Juin 1955** : adjudication des travaux d'ouverture des voies de desserte et de terrassement.

- **14 mars 1956** : le permis de construire est accordé.

- **Avril 1956** : début des travaux, menés par un groupement d'entreprises du département : Colombero, Spitalier, Gal et Lazard.

- **23 et 24 octobre 1958** : réception provisoire des travaux.

- **30 octobre 1958** : les élus du conseil général des Basses-Alpes visitent les locaux. Parmi les conseillers, Gaston Bruschini, président de la commission des finances, s'est particulièrement investi dans le projet, notamment pour son financement. Coût total : 1 milliard 40 millions d'anciens francs.

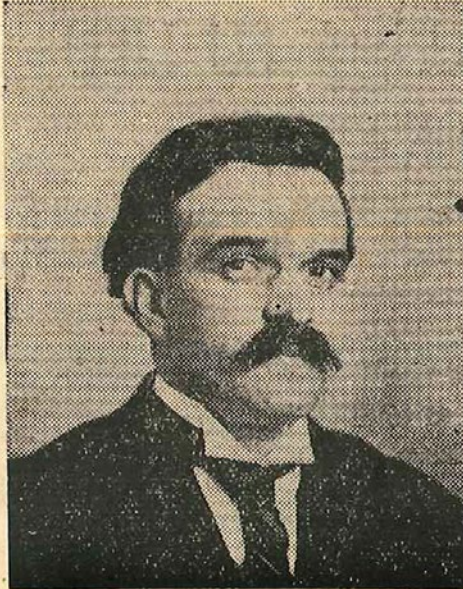
- **3 novembre 1958** : ouverture de l'hôpital, qui accueille ses 40 premiers malades.

Source : Archives communales,
Mairie de Digne-les-Bains,
2008

DIGNE

AD AHP, Per 642, *Le petit Marseillais*,
8 août 1938

DANS LA LEGION D'HONNEUR



M. le docteur Julien Romieu, maire de Digne, conseiller général du canton qui vient d'être nommé, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, chevalier de la Légion d'honneur au titre de la Santé publique.

(Photo P. M.)

BASSES - ALPES



Agence de L'Éclairer : 34, Bd Cassendi
Téléphone : 1-61

PROMOTION VIOLETTE

Parmi les récentes nominations au grade d'officier de l'Instruction publique, nous sommes particulièrement heureux de voir figurer M. Julien Romieu, l'éminent maire de Digne et conseiller général.

A l'Assemblée départementale, on a gardé le souvenir du remarquable rapport qui fut lu par lui au sujet des meilleures formules algébriques qui pourraient être employées pour arriver à une juste répartition communale des fonds d'assistance.

Cordiales félicitations.

AD AHP, Per 640, *L'Éclairer de Nice et du Sud-Est*,
15 février 1938

Digne

Les obsèques du Dr Julien Romieu L'humanité et la simplicité d'un homme d'action

« La peine que vous ressentez aujourd'hui est aussi celle de tous les Dignois pour lesquels Julien Romieu a été, non seulement le premier magistrat pendant 36 ans mais surtout celui que l'on respectait et chérissait comme un père, ce sentiment, à travers les générations, ils le gardent ».

C'est la meilleure épitaphe que l'on pouvait trouver pour clôturer la vie du Docteur Julien Romieu dont les obsèques se déroulaient, hier, matin, dans la plus stricte intimité.

Humanité et simplicité

Car, comme le précisera encore François Massot député des Alpes de Haute-Provence, Julien Romieu avait fait sien cette ré-

flexion d'Albert Camus, « ce qui compte c'est d'être vrai, et alors tout s'y inscrit, l'humanité et la simplicité ».

L'humanité, c'est la carrière exemplaire et exceptionnelle d'élu. Né dans une famille profondément Républicaine (son grand oncle Marius Soustre avait mené la révolte contre le coup d'Etat de 1851), son père le précéda à la tête de la municipalité, son oncle Charles Fruchier aussi... Julien Romieu met rapidement sa foi au service de la collectivité.

Sa foi et son art. Il ne négligea jamais, en effet, son sacerdoce médical. Bien au contraire, il acquit très vite la réputation d'être « le médecin des pauvres ».

Un sacerdoce voulu et partagé par son épouse Suzanne Daumas qui fut sa compagne de chaque instant.

La simplicité, c'est aussi les citations sur les Champs de Bataille de 14-18, la Croix de Guerre, les innombrables distinctions dont il avait fait l'objet et qu'il n'affichait pas.

« Le médecin des pauvres, l'homme politique se doublait d'un fin Lettre. Sa cultu-

re était immense et ses connaissances fort variées dira encore François Massot.

« Ceux qui ont pu l'approcher jusqu'à la fin de sa vie ont été frappés par la jeunesse de sa pensée la clarté de son esprit et la rigueur de son jugement. »

Une page d'histoire

François Massot avait, dès lors, raison de lancer. « Aujourd'hui Digne est en deuil (...) Avec le décès de Julien Romieu c'est une page de l'histoire de notre ville et de notre département qui est tournée ».

Un dernier moment public (célébré par le père Jean) pour le docteur Julien Romieu auquel se sont joints les proches de la famille, des « vieux » dignois, mais aussi M. Fernand Tardy, sénateur, M. Héloïse Castor président du Conseil général, M. Kupfer secrétaire général de préfecture, M. Terminarias vice-président du Conseil général, M. Pierre Rinaldi maire de Digne, M. Allari premier adjoint, de nombreux anciens et nouveaux conseillers municipaux. (photo B.F)



L'actualité départementale

Le Docteur Julien Romieu ancien maire de Digne n'est plus

C'est avec une profonde émotion que les Dignois et les bas alpins ont appris, hier, le décès du docteur Julien Romieu, l'une des personnalités qui ont marqué ce siècle de son empreinte.

L'ancien maire de Digne, s'est éteint, samedi, à l'âge de 91 ans dans sa maison de la place des Recollets où il vivait une retraite paisible.

Car la vie du docteur Romieu fut bien remplie. En même temps, que son sacerdoce médical (jamais négligé) Julien Romieu a toujours assumé une vie publique intense.

29 ans à la tête de la municipalité

A 36 ans, il entre en effet, au Conseil municipal de Digne. Il prendra rapidement, à la disparition du premier magistrat Charles Fuchier (son oncle), le 18 août 1936, la tête de la municipalité jusqu'en 1941, date à laquelle il était révoqué par le gouvernement de Vichy.

Après la guerre, le docteur Romieu retrouve son mandat de maire pour 4 législatures (du

2 novembre 1947 au 26 mars 1971). Au terme desquelles, il laissera le fauteuil magistrat à M. René Villeneuve.

Une dynastie d'hommes publics

Une carrière unique d'élu municipal mais aussi de conseiller général (de 1936 à 1973).

Au service de la collectivité dignoise et bas alpine, le docteur Romieu a mis son intelligence, sa culture, son sens de l'efficacité.

Des qualités héritées de son père Charles Romieu qui lui aussi débuta une dynastie d'hommes publics !

A la tête des différentes municipalités, le docteur Julien Romieu sut faire face aux problèmes d'aménagement de l'après guerre.

On lui doit, dès lors, des réalisations innombrables que nous aurons l'occasion d'évoquer dans ces colonnes.

A sa veuve, à ses enfants et petits enfants, aux familles touchées par ce deuil, notre rédaction adresse ses condoléances attristées.



Lors de sa visite dignoise en octobre 82, le Dalí Lama avait tenu à rencontrer le docteur Romieu, instigateur de la fondation Alexandra David Neel. (Photo B.F. Digne).



Julien ROMIEU

un dynaste républicain bas-alpin 1893-1984

Réalisation de la plaquette

Texte et conception :

Classe de 4^e 1
Année scolaire 2017/2018
Professeur principal et d'Histoire-
Géographie, enseignement
d'Éducation morale et civique
Daniel Séjourné
Élèves : Ludivine Durbiano,
Sacha Alcalay, Lilou Crenn, Anna
Pradeilles, Flore Monin.

Recherches :

Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan,
médiatrices du service éducatif,
Sylvie Deroche professeur en
charge du service éducatif

Avec la participation de Guy
Reymond, Patrick Romieu,
les Archives communales de
Digne-les-Bains, le Musée
Gassendi

Conception graphique :

Jean-Marc Delaye, photographe

Relecture :

Jean-Christophe Labadie,
directeur
Laure Franek, directrice-adjointe

© Conseil départemental
des Alpes-de-Haute-Provence,
Archives départementales
2, rue du Trélus
04000 Digne-les-Bains

archives04@le04.fr
www.archives04.fr



Musée Gassendi,
tableau d'Étienne
Martin, *Le boulevard
Gassendi à Digne*,
aux alentours de
1904



Musée Gassendi,
tableau d'Étienne
Martin, *La Grande
Fontaine à Digne*,
1901



Musée Gassendi,
tableau d'Étienne
Martin, *Le relais
de la diligence à
l'hôtel du Petit-
Saint-Jean à
Digne*, 1888

Julien Romieu a connu enfant la fin du XIX^e siècle et donc cette vision de Digne retranscrite dans les tableaux d'Étienne Martin. La campagne très présente aux abords, la Grande Fontaine en entrée du boulevard Gassendi, le relais de diligence au pied de la vieille ville. Ces lieux sont devenus autres choses : zone d'habitat, espace de circulation routière, terrain de boules et du marché... La ville s'est donc transformée, en bonne partie par son action politique. Avec la comparaison des paysages des tableaux du Digne de son enfance avec la réalité de 2018 et grâce au contenu de cet « Archi'classe » nous visualisons mieux l'importance des mutations qu'a connues la cité préfectorale.